

Compte administratif 2018

	Dépenses	recettes
Fonctionnement	2 361 139,32	2 652 801,05
Investissement	590 459,13	107 778,02

Analyse rétroactive du budget de 2014 à 2018



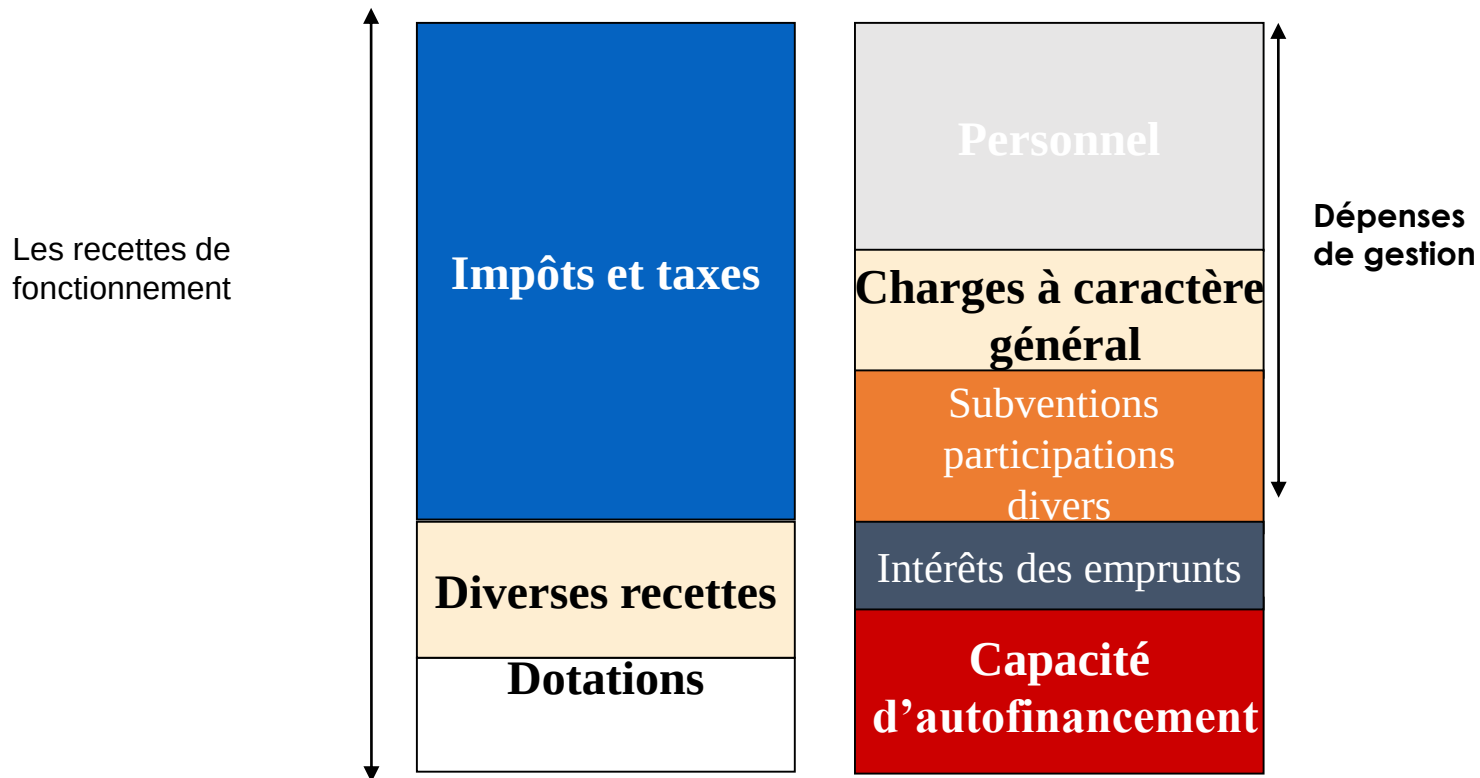
En fonctionnement le budget d'un organisme public local : dégager de l'épargne (ou autofinancement) pour investir

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel		Produits d'exploitation	
Travaux fournitures services extérieurs		Impôts	
Participations, subventions		Participations, subventions reçues	
Intérêts de la dette		Dotations	
Dotations aux amort. prélèvement	Epargne brute	Cessions	

En fonctionnement : les conditions de l'équilibre

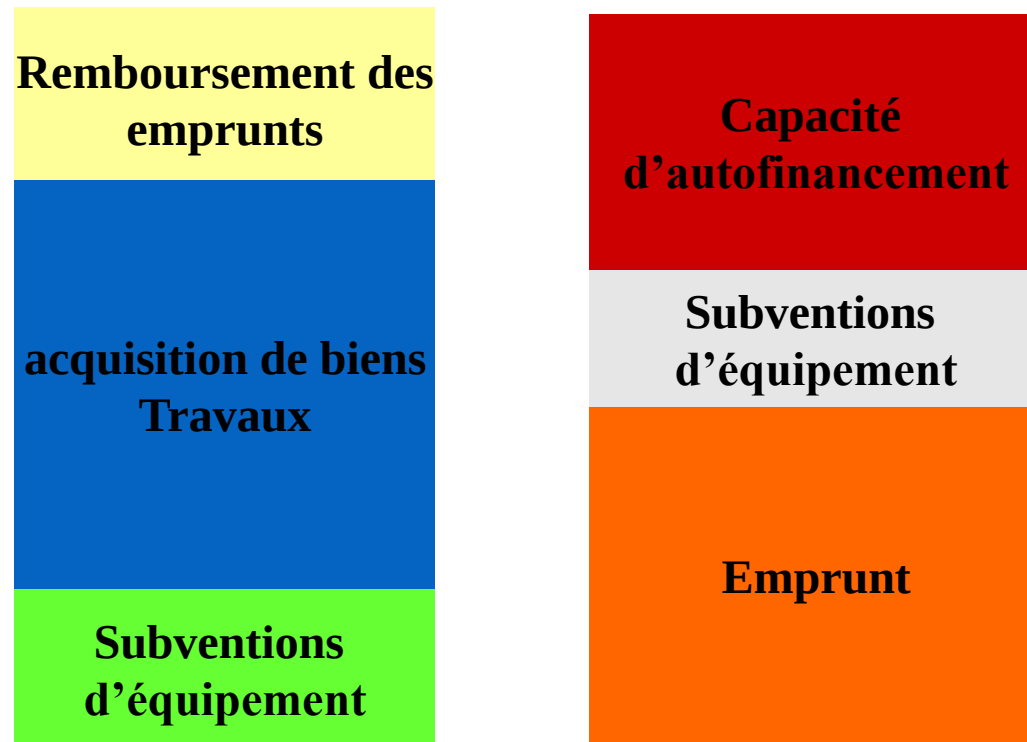
Les recettes conditionnent les dépenses

Les dépenses sont les charges courantes des services offerts à la population, les frais financiers, les dotations aux amortissements



En investissement : conditions de l'équilibre

- Les recettes doivent couvrir :
 - Le remboursement du capital de la dette
 - Et le financement des dépenses d'investissement
- Une part des recettes est constituée de l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement : l'autofinancement



Les quatre niveaux d'épargne

EXCEDENT BRUT COURANT =
(+) Produits réels de fonctionnement courant
(-) Charges réelles de fonctionnement courant

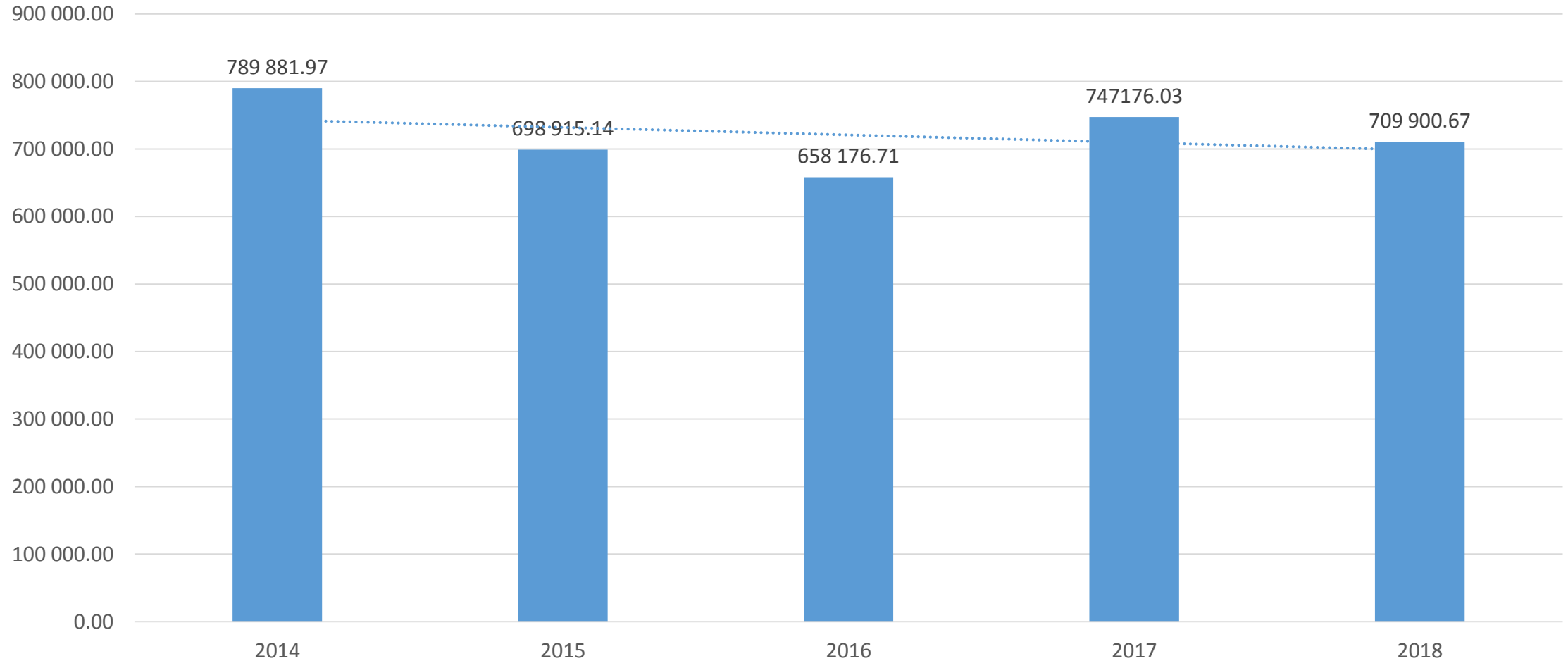
EPARGNE DE GESTION =
(+) Produits réels de fonctionnement
(-) Charges réelles de fonctionnement hrs frais financiers

EPARGNE BRUTE = Capacité d'Autofinancement (CAF)
(+) Produits réels de fonctionnement
(-) Charges réelles de fonctionnement

EPARGNE NETTE =
(+) Produits réels de fonctionnement
(-) Charges réelles de fonctionnement
(-) Capital de la dette (dépenses réelles cpte 16)

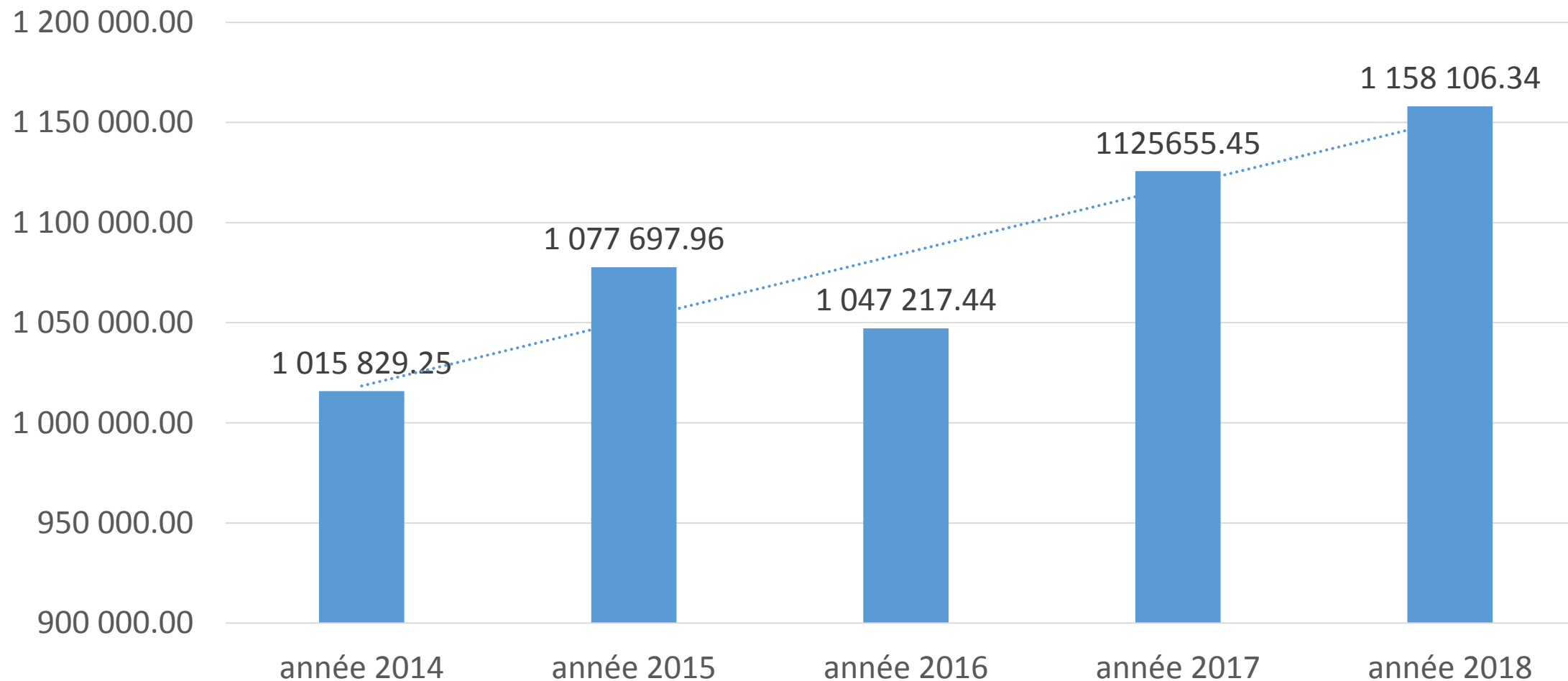
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses à caractère général



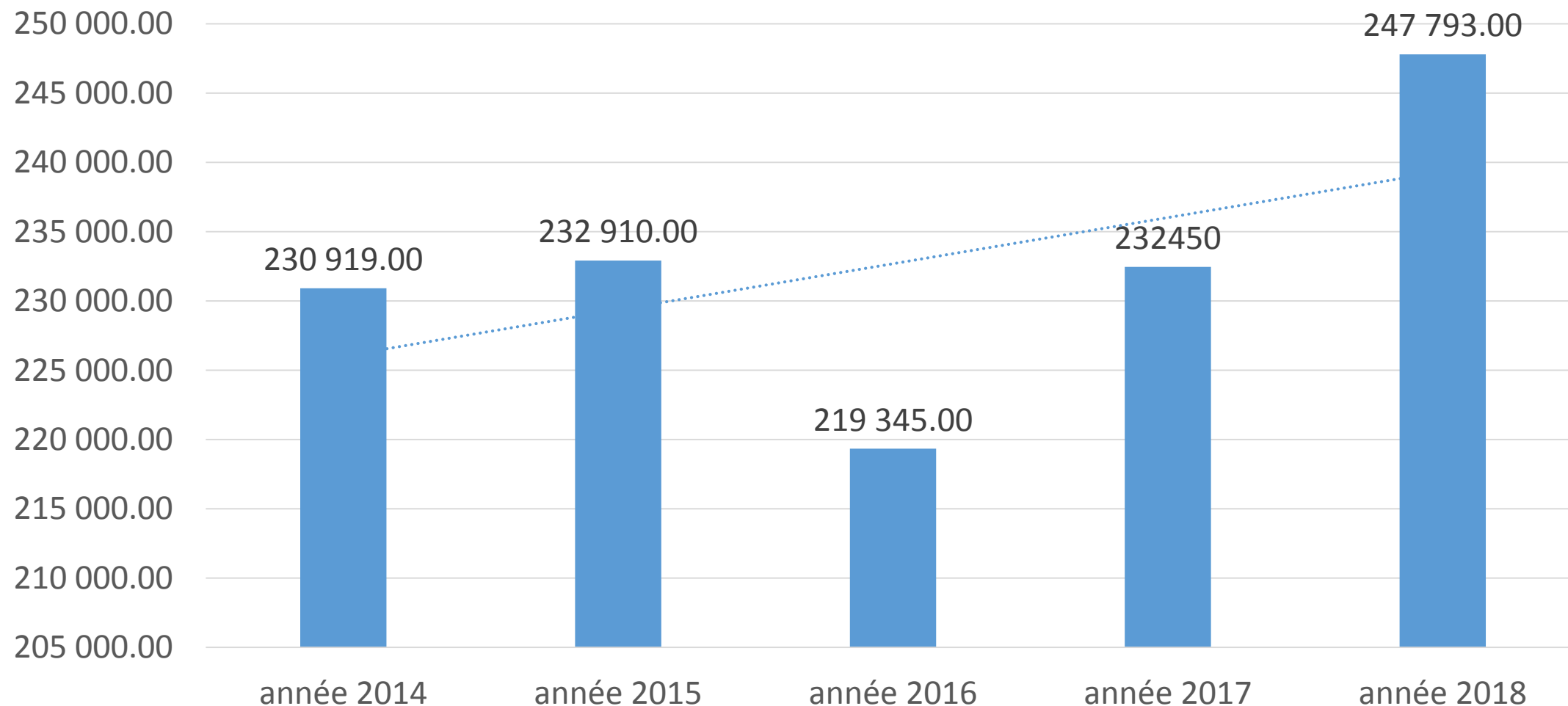
Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Charges de personnel

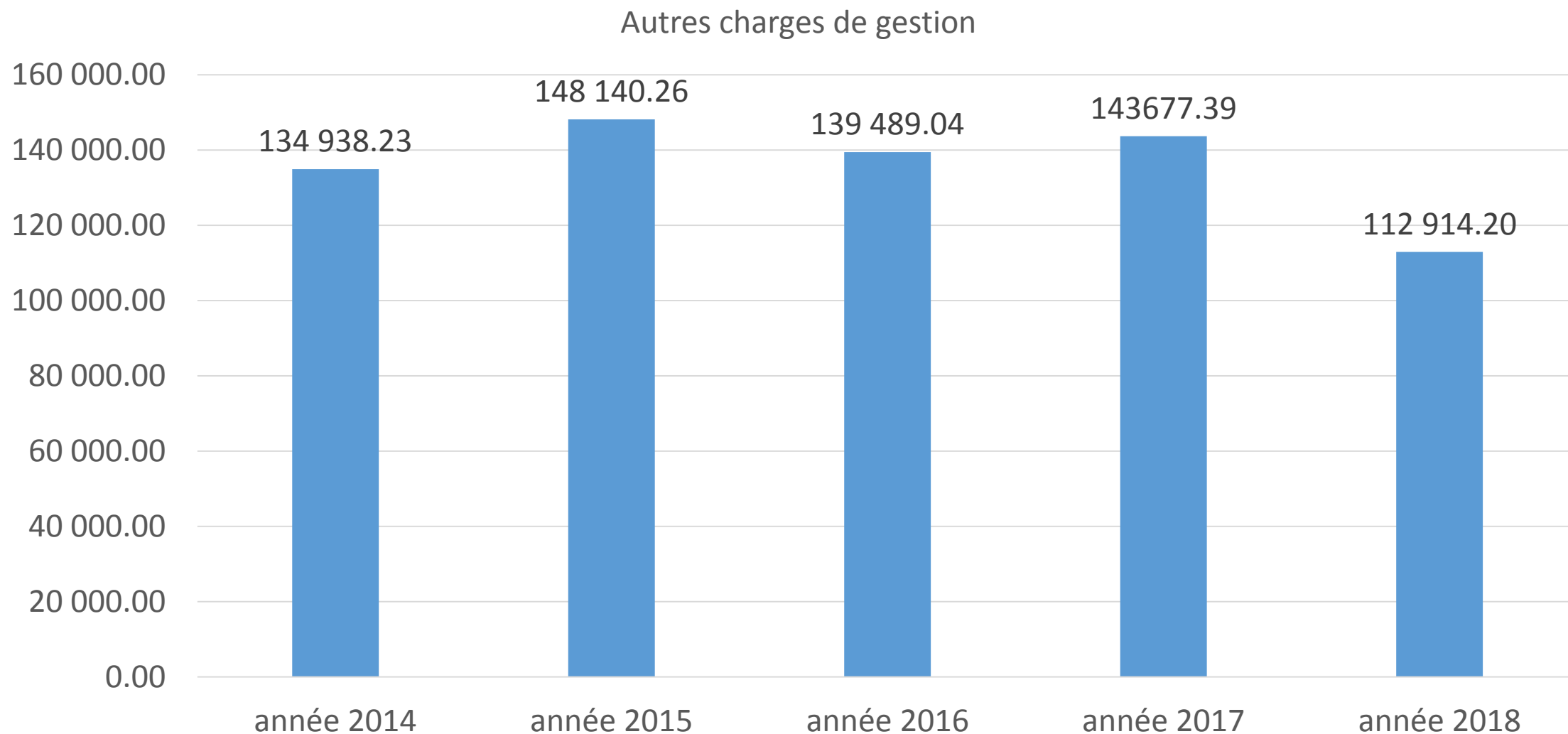


Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Atténuations des produits

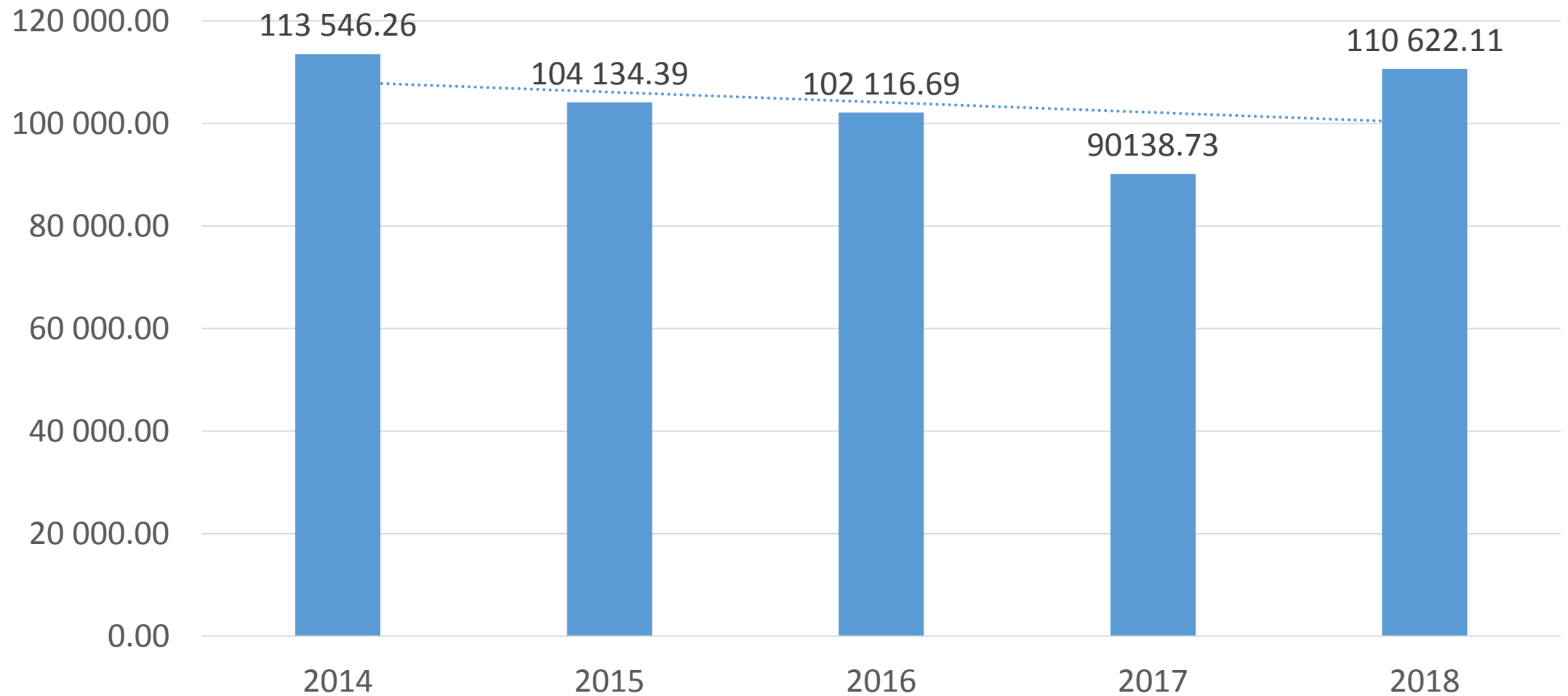


Atténuation de produit : restitutions sur impôts, taxes et dotations (ex : le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales, le Fonds national de garantie individuelle des ressources)



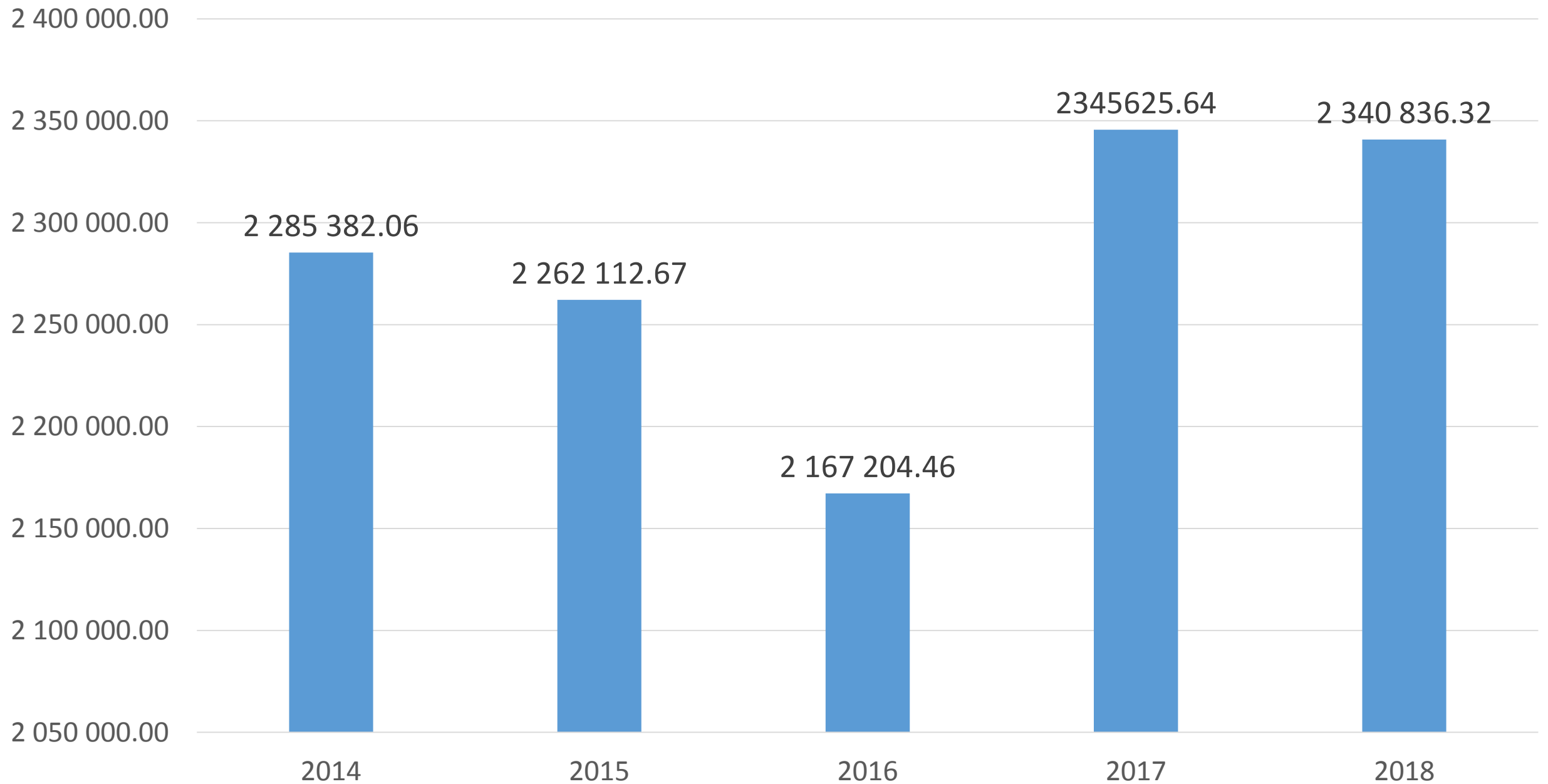
Autres charges de gestion courante : on y trouve les indemnités des élus, frais de mission, formation, pertes sur créances irrécouvrables, subventions de fonctionnement aux associations... ;

Charges financières



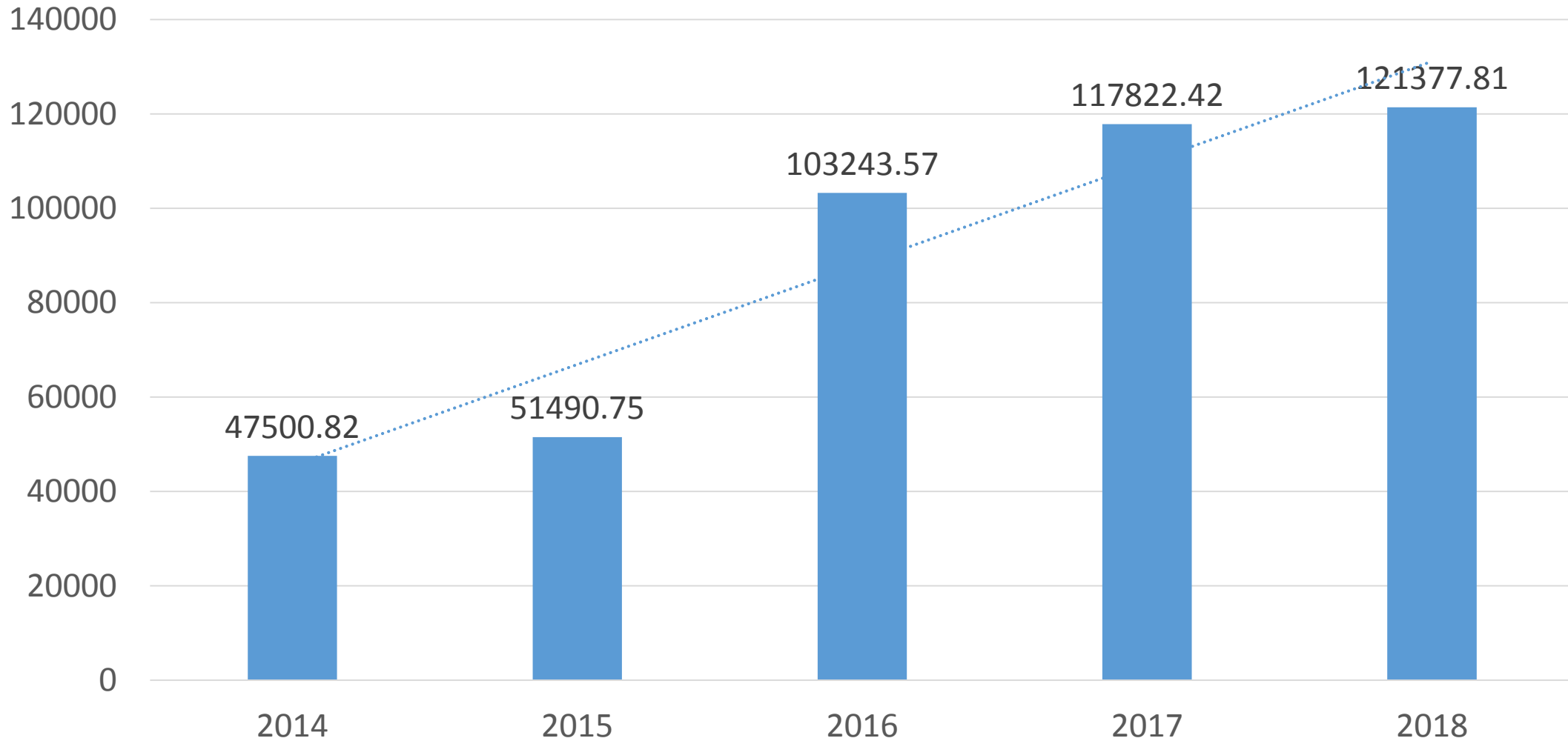
Charges financières : Les charges financières enregistrent les charges relatives à la gestion financière, à l'exclusion des services bancaires qui sont inscrits au sein du compte 62 « autres services extérieurs ». Toutes les charges financières sont enregistrées au compte 66, qu'elles aient un caractère habituel ou exceptionnel (intérêts, emprunts, ligne de trésorerie).

Dépenses réelles de fonctionnement

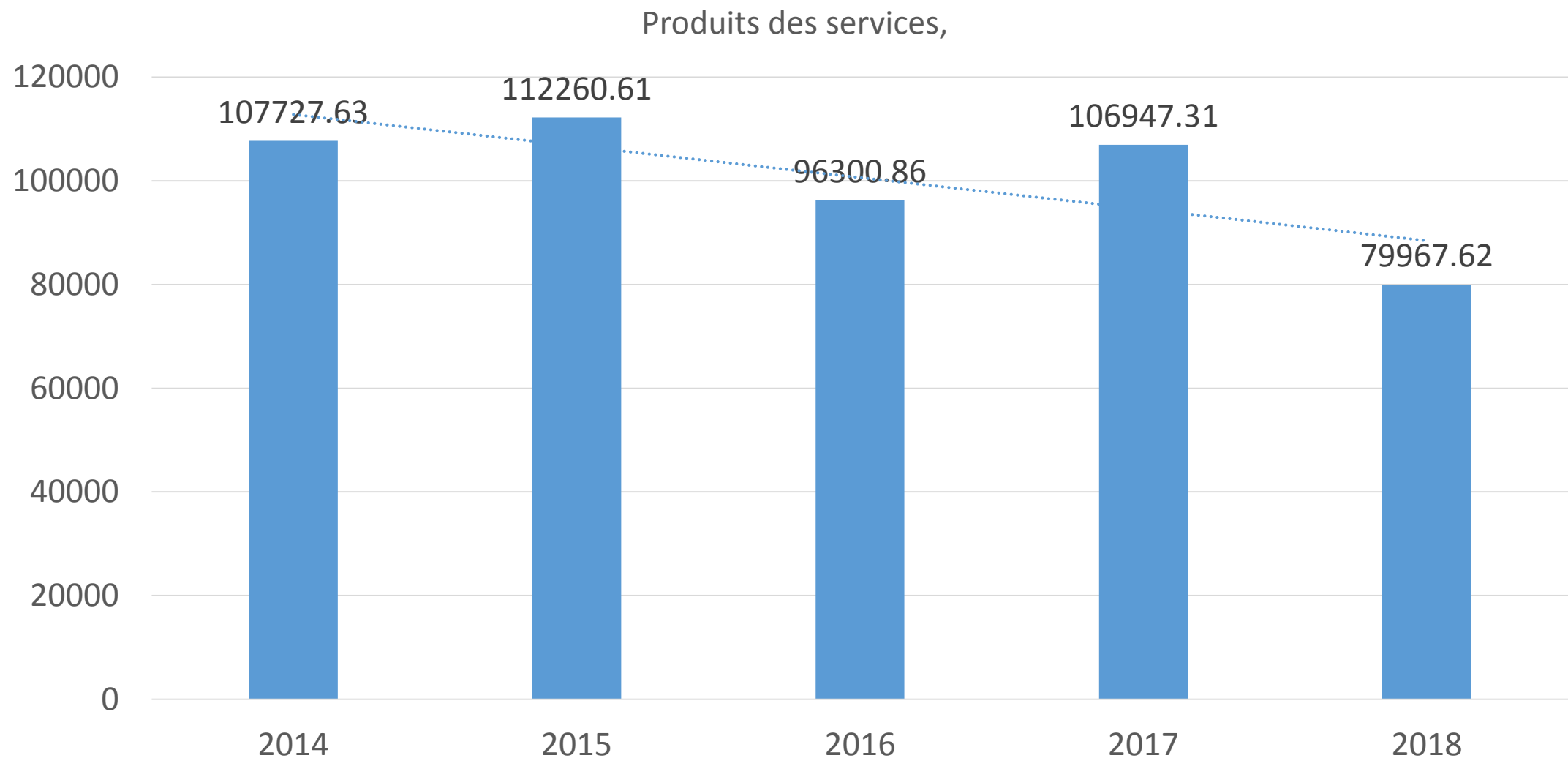


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges

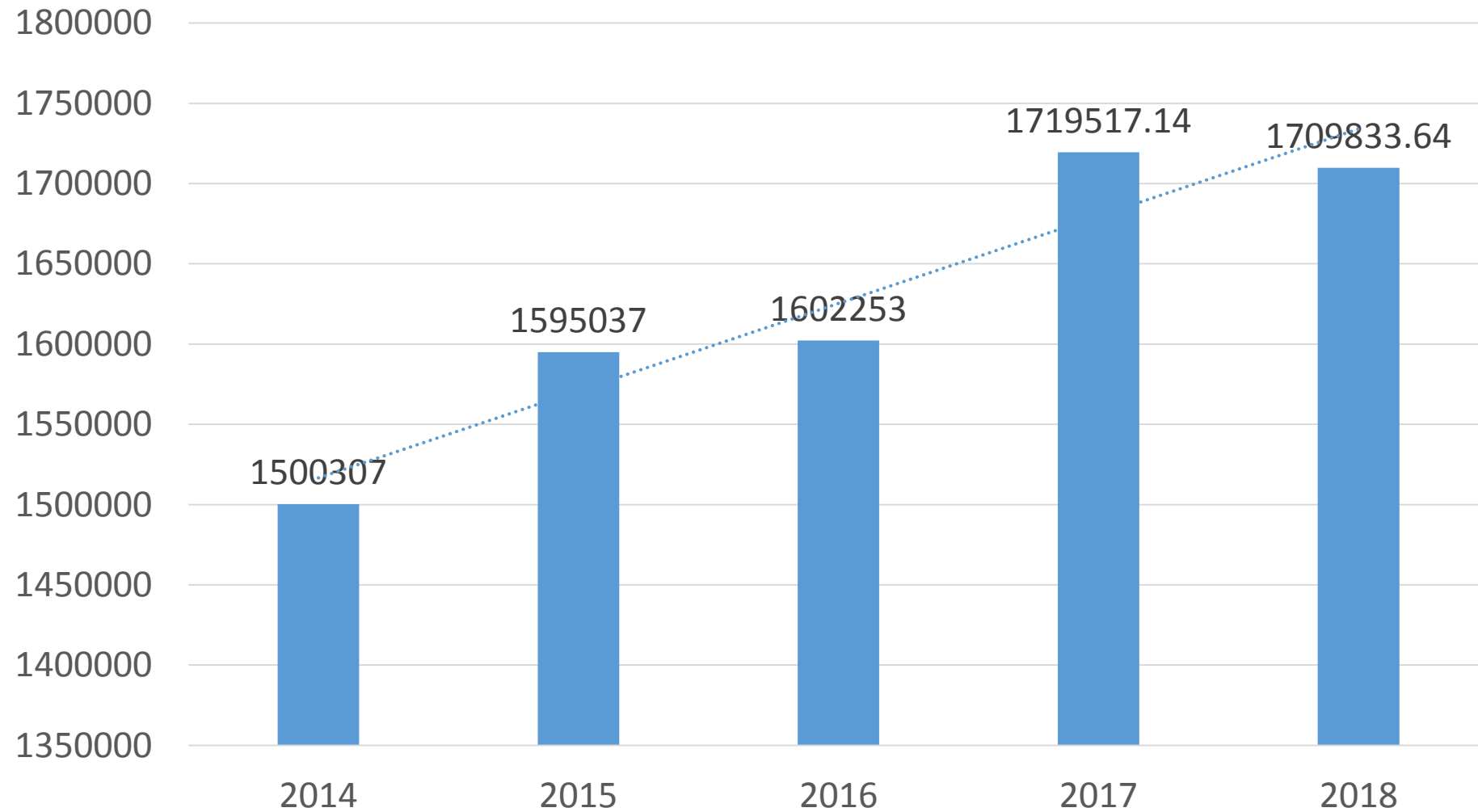


Atténuation de charges : on y trouve les remboursements sur rémunérations du personnel, remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance,



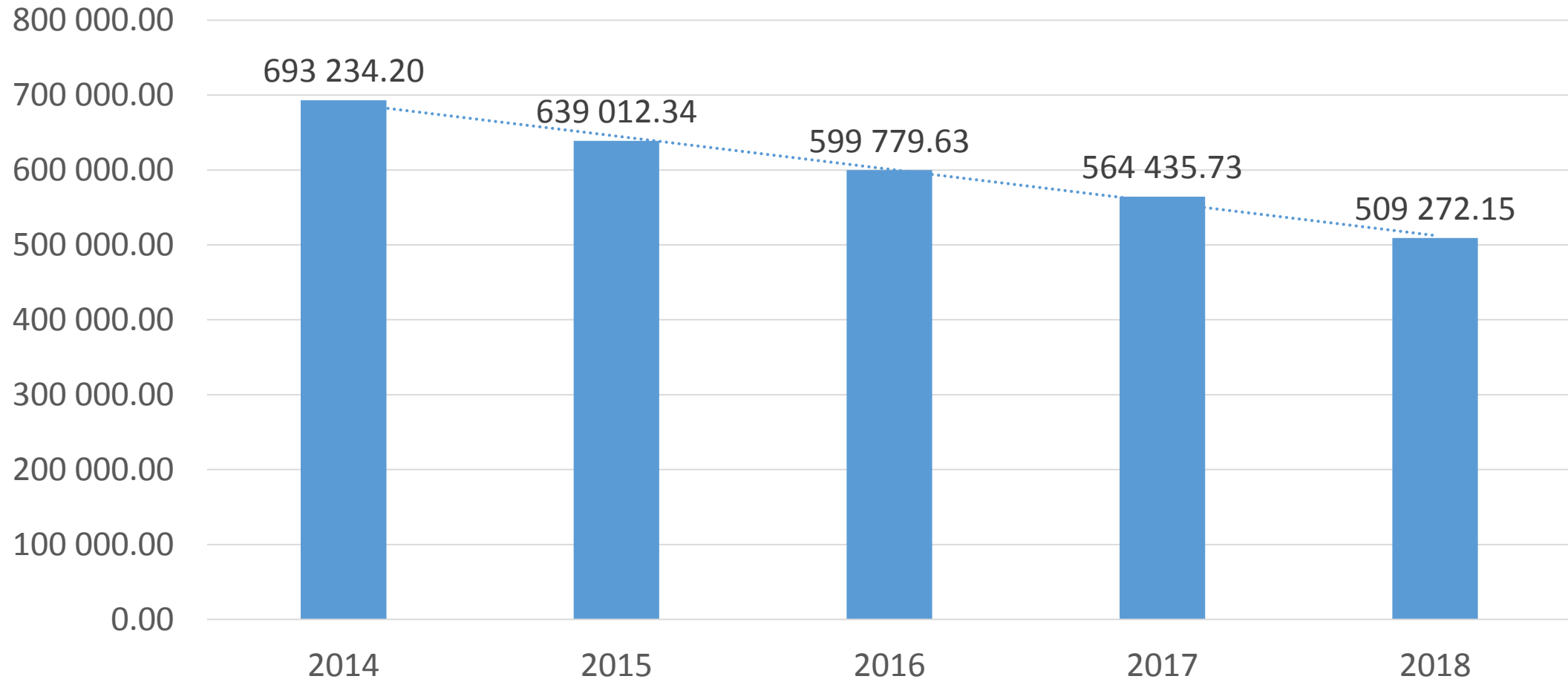
Produits des services du domaine et vente diverses : Ce chapitre se compose par la vente des concessions, repas de la cantine,...

Impôts et taxes



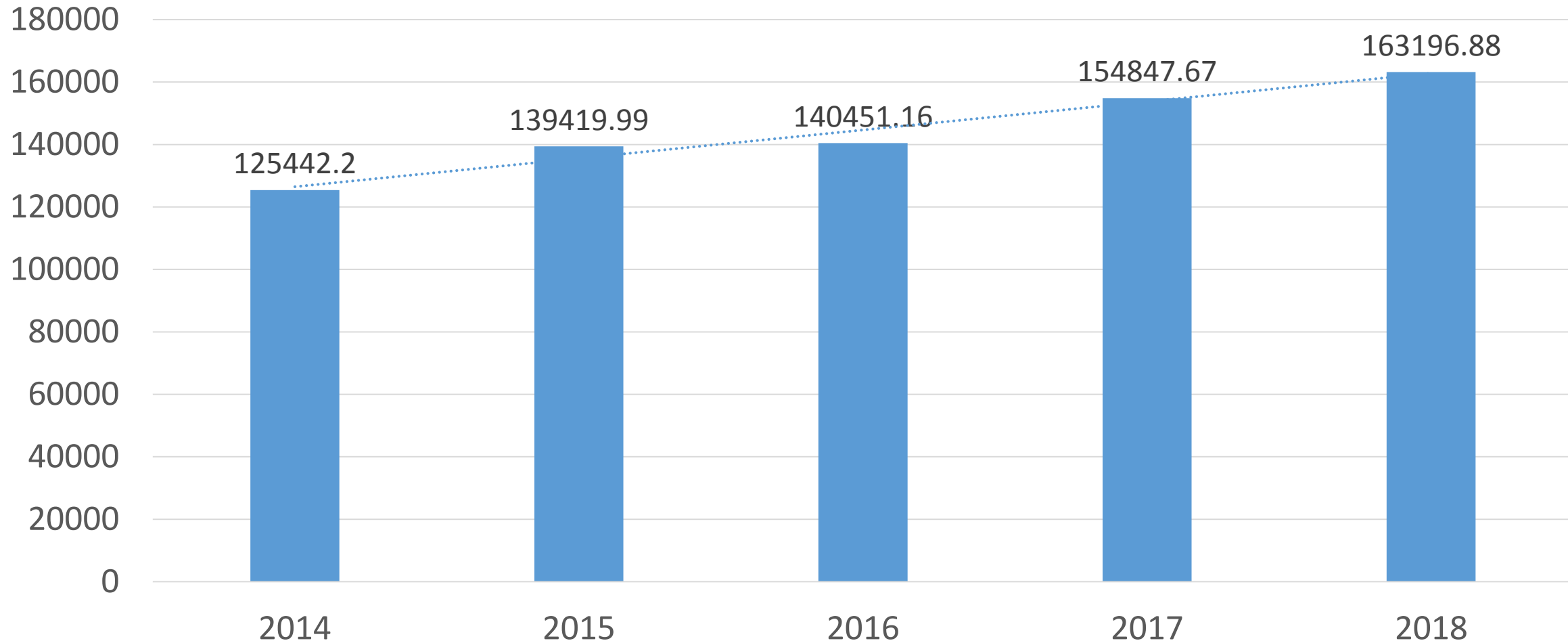
Impôts et taxes : ils regroupent notamment les impôts locaux, attribution de compensation, FNGIR, FPIC, TLPE, taxe additionnelle aux droits de mutation,

Dotations et participations



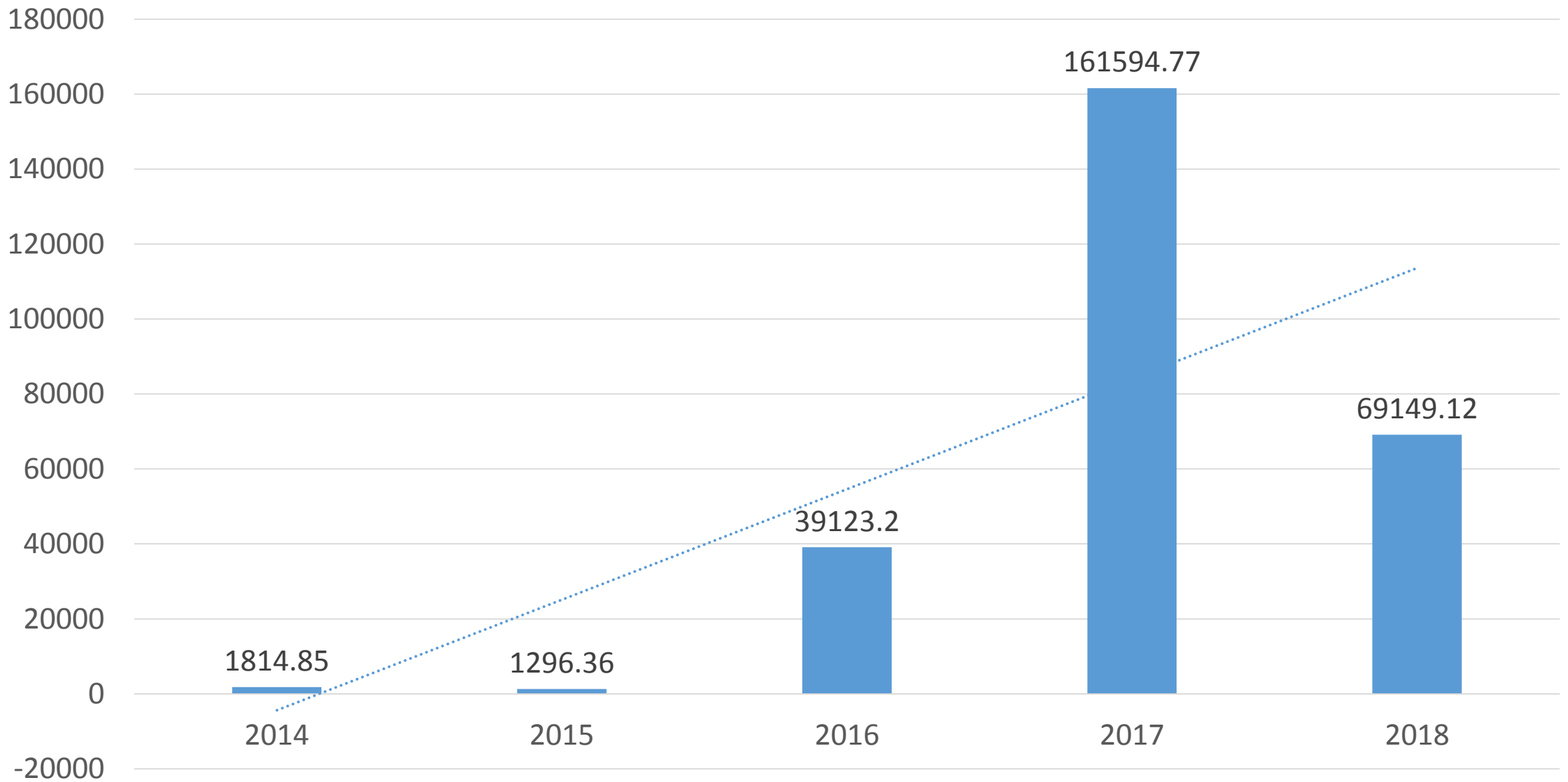
Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Autres produits de gestion

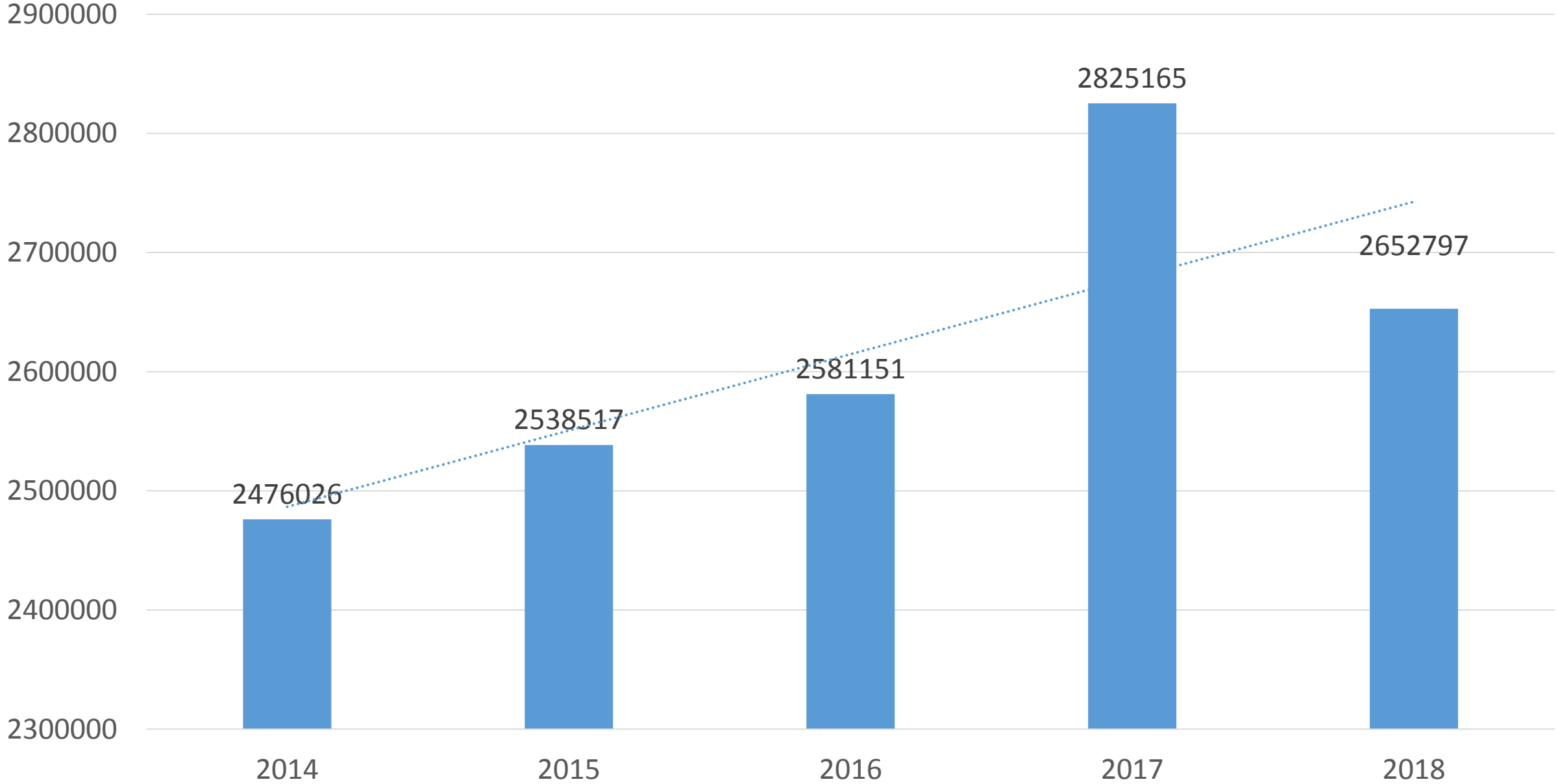


Le chapitre correspond notamment aux revenus des immeubles

Produits exceptionnels.



Recettes réelles de fonctionnement



L'épargne

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative(1)).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100 d'épargne brute permettent de financer 100 d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000. C'est un effet de levier de 1 à 10.

Ainsi, un effort sur la section de fonctionnement permettant de dégager 100 d'épargne brute supplémentaire, permet par le recours à l'emprunt de financer 1000 d'investissements supplémentaires. A l'inverse, une réduction de 100 de l'épargne brute contraint à une réduction de 1000 des investissements.

Cet indicateur est utilisé dans 2 ratios clés de la santé financière d'une collectivité : le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.

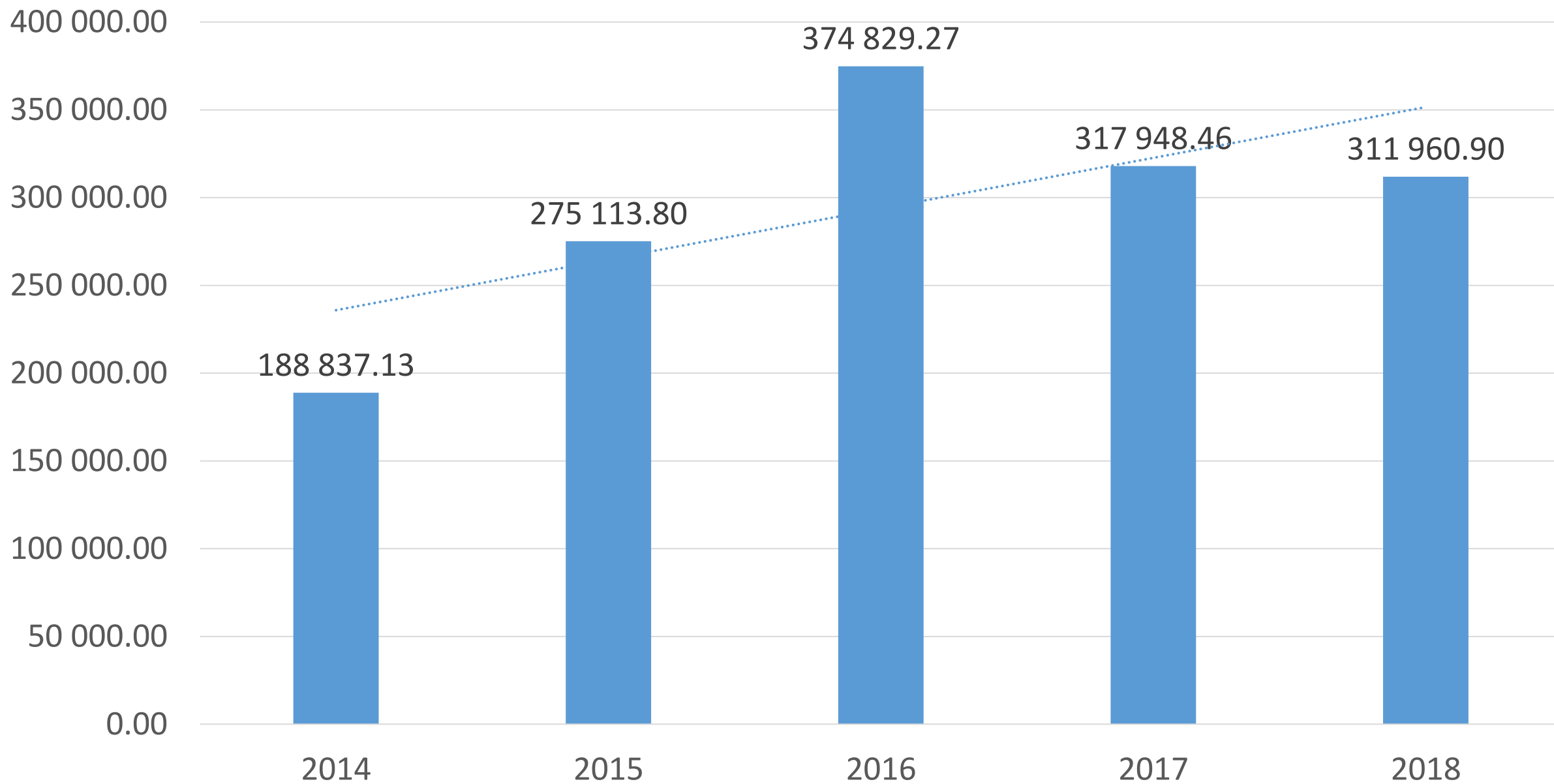
- **Le taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.
- **La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)** : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Dans cet exemple, la collectivité doit donc améliorer son épargne brute afin d'atteindre un ratio au moins identique à la durée de vie moyenne de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

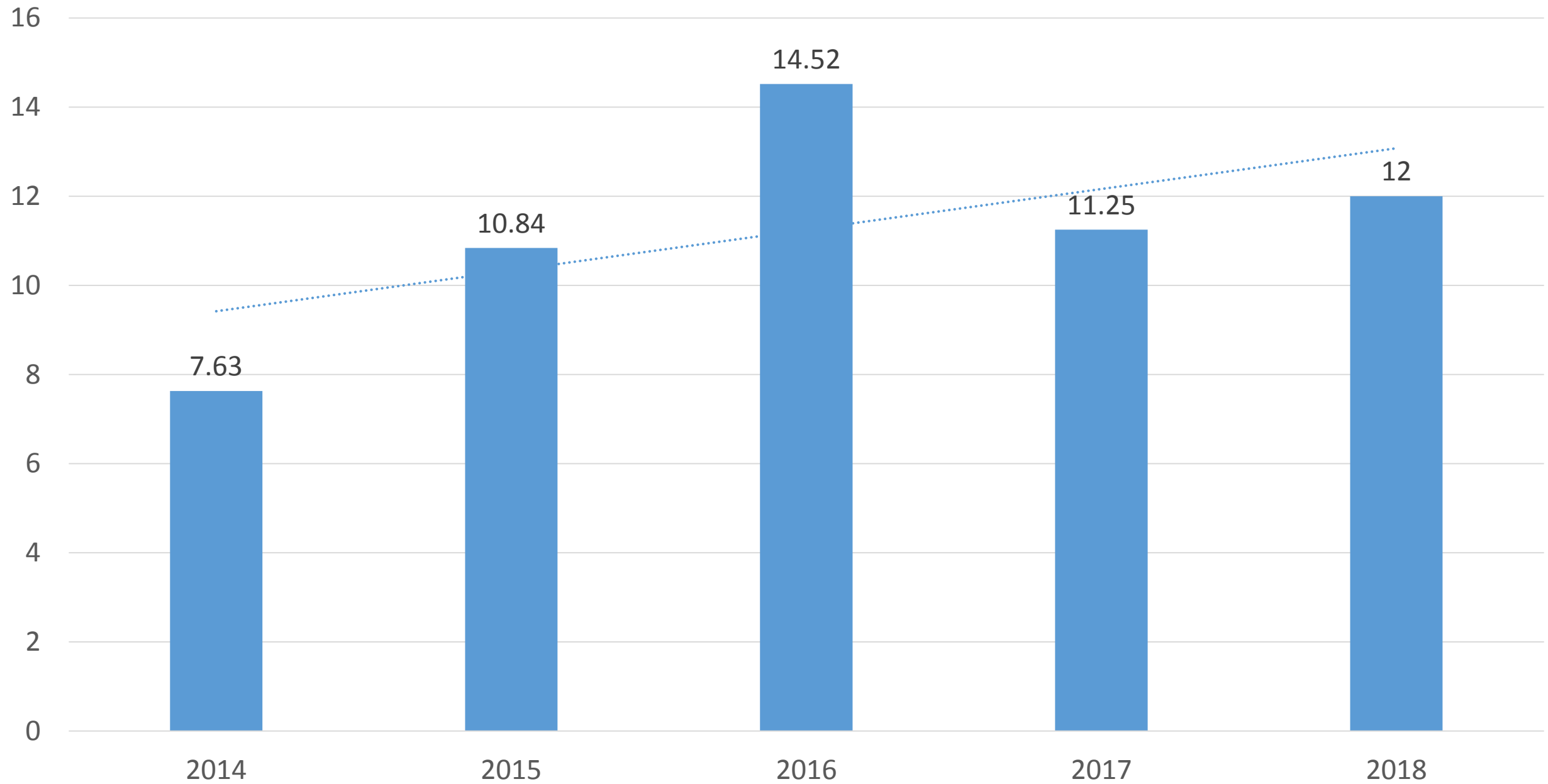
Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

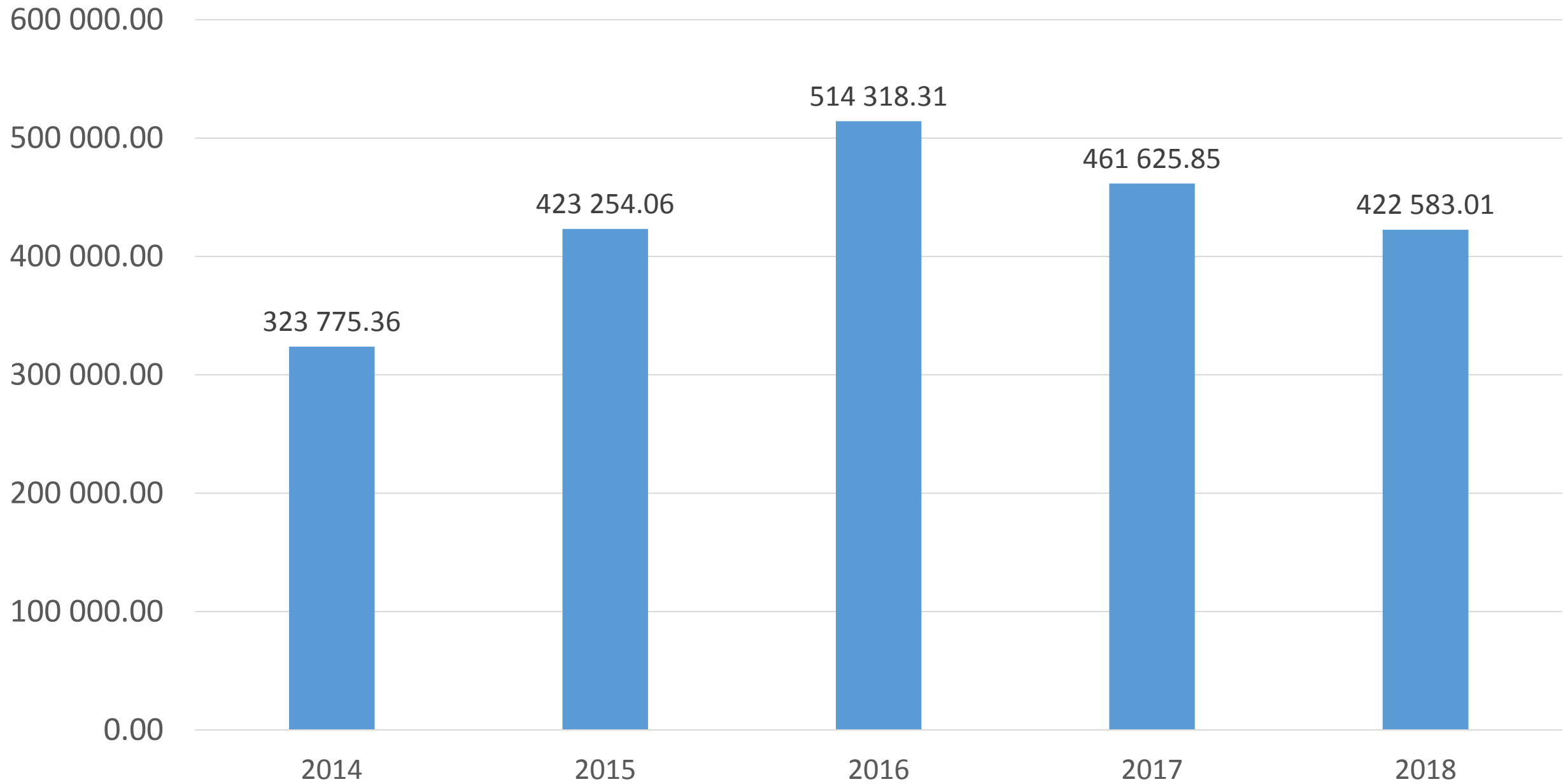
Epargne brute



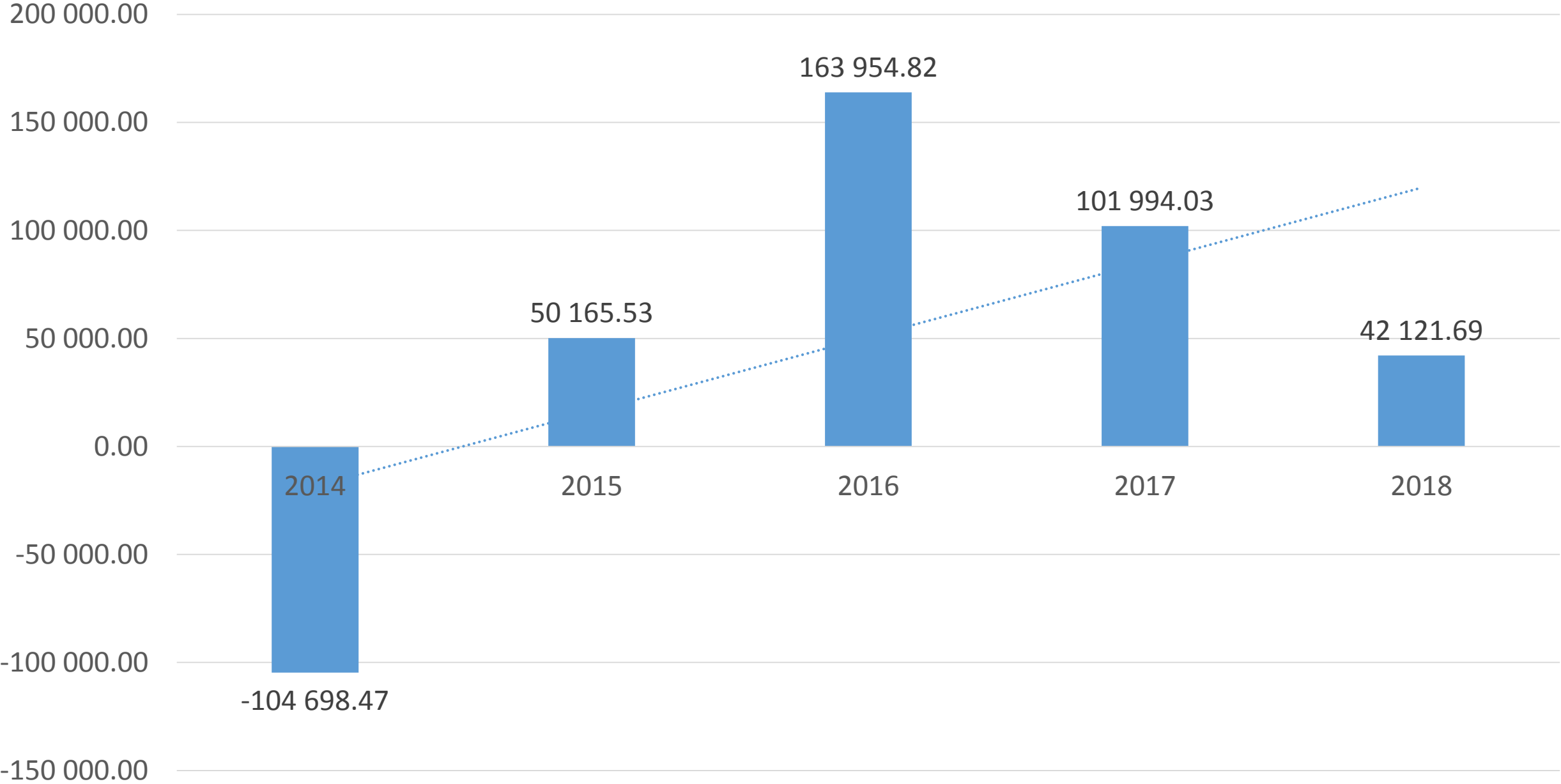
Taux d'épargne brut



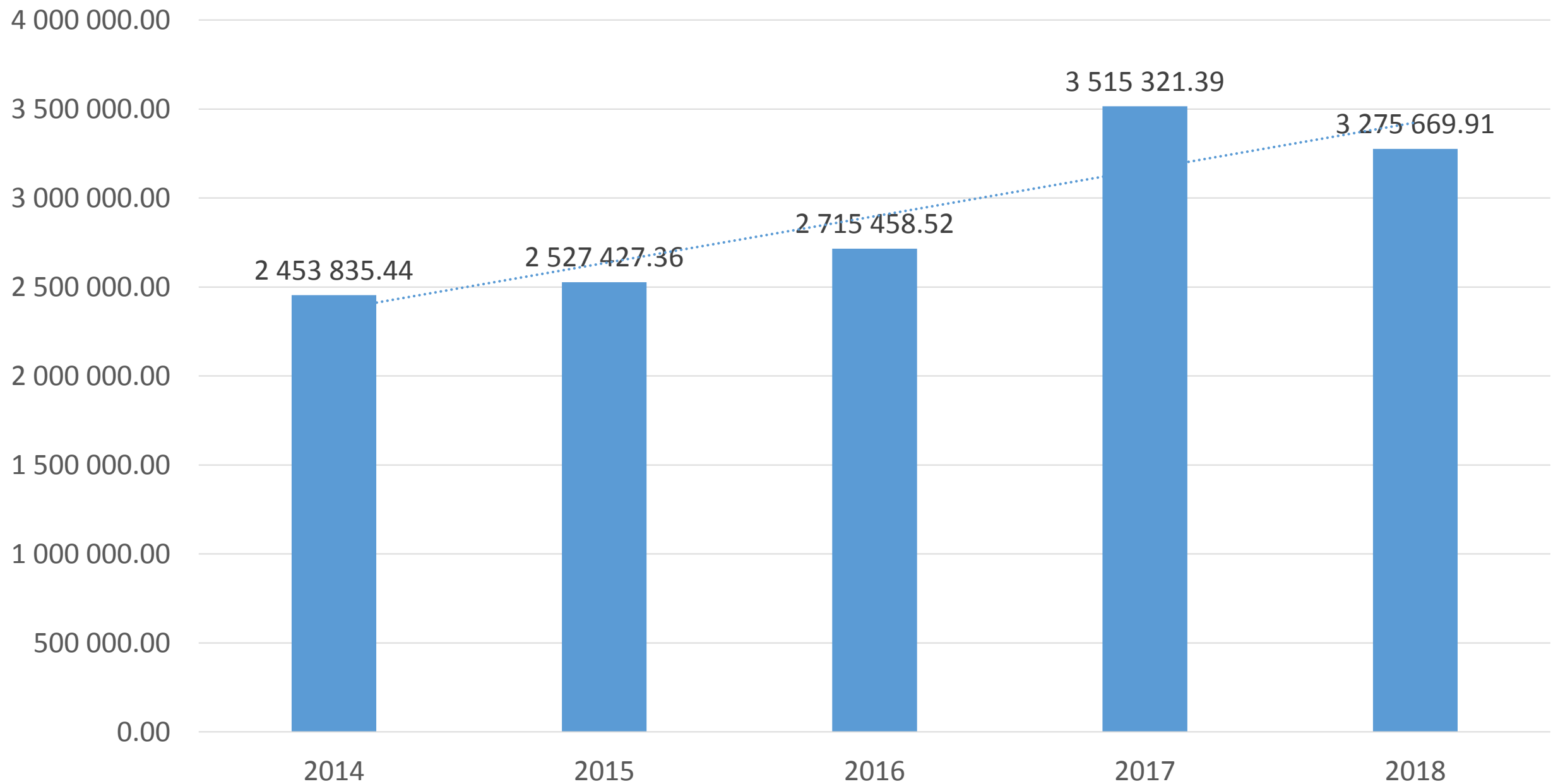
Epargne de gestion



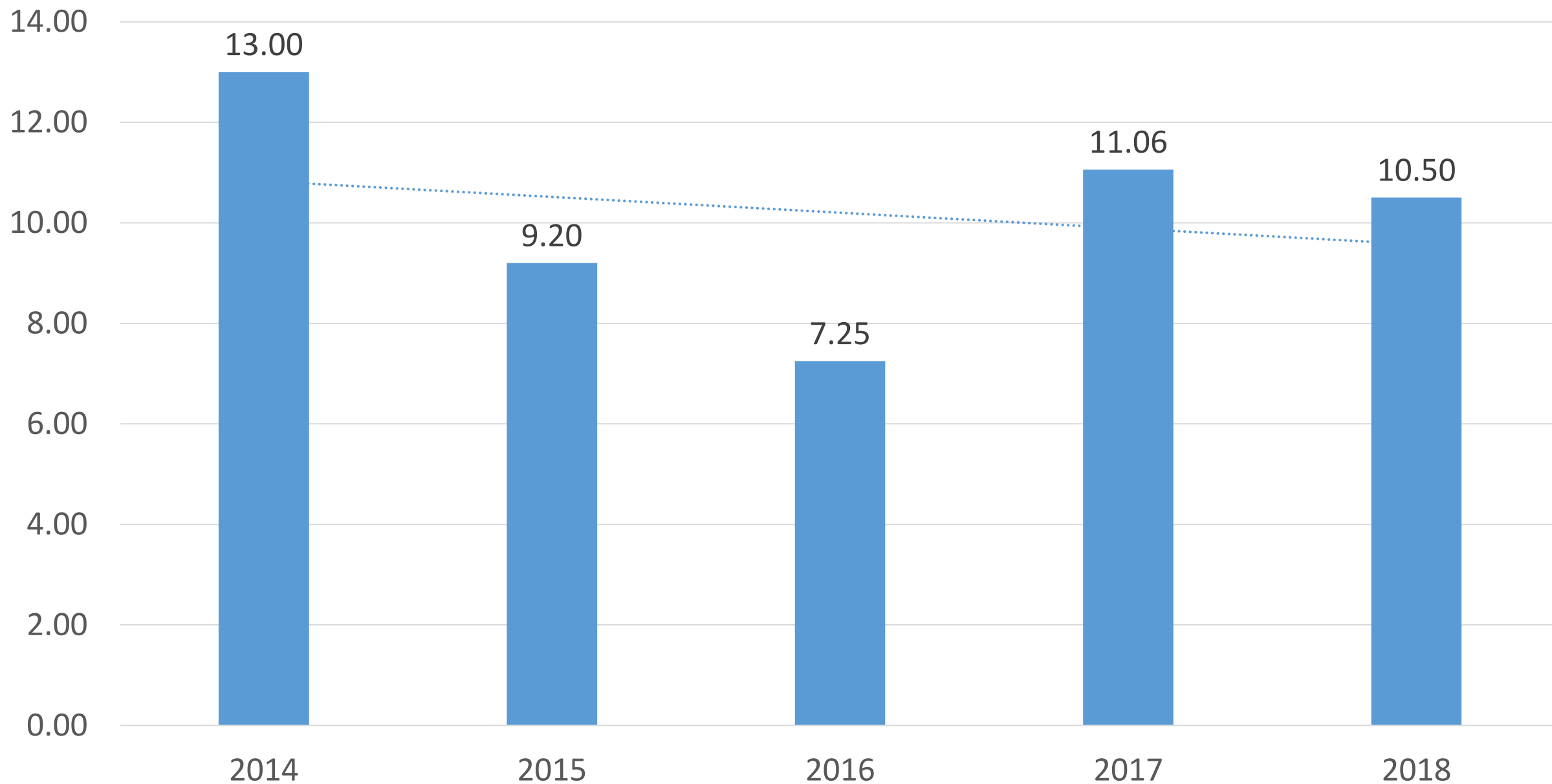
Epargne nette.



Encours de la dette.

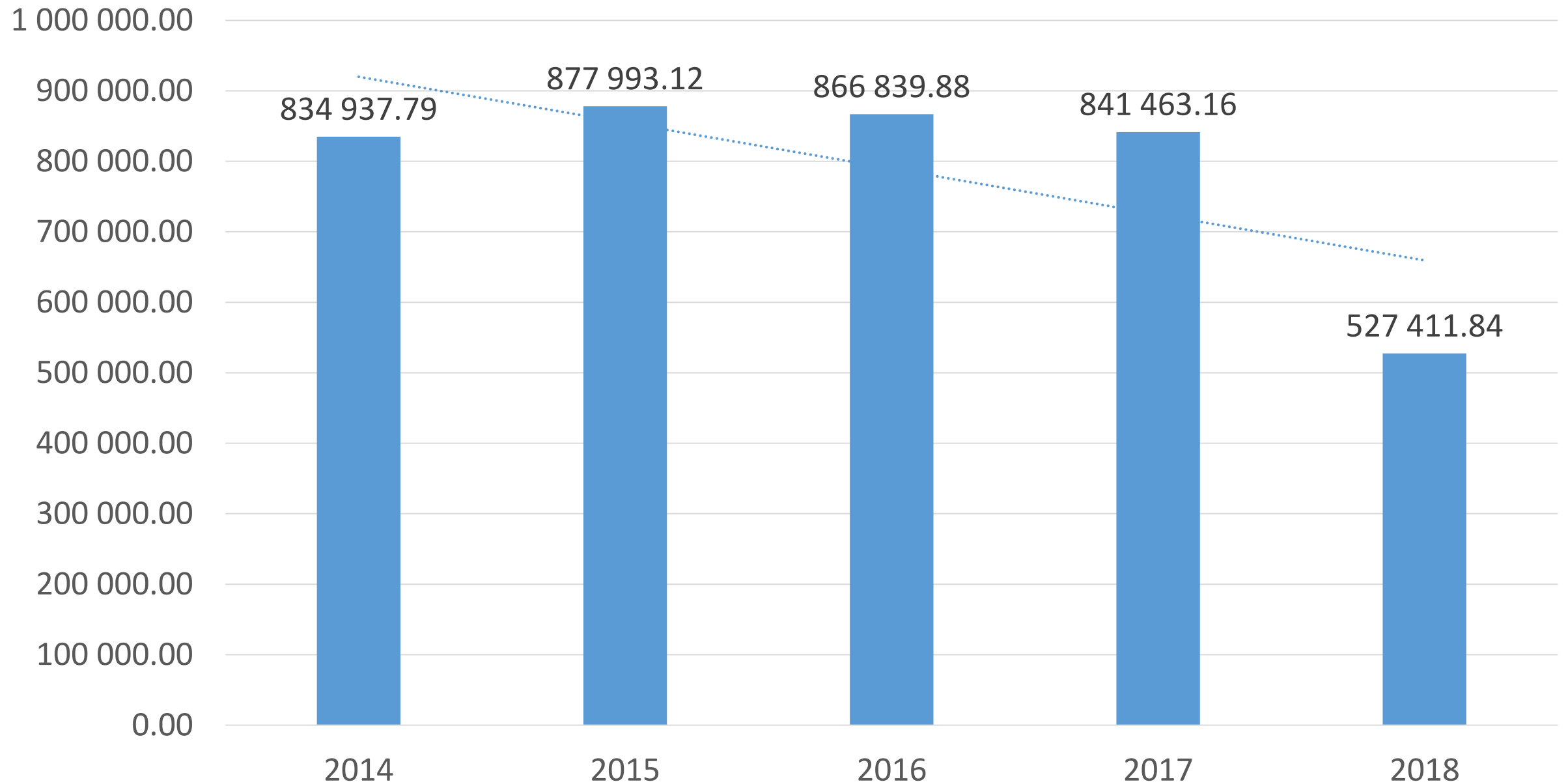


Capacité de désendettement

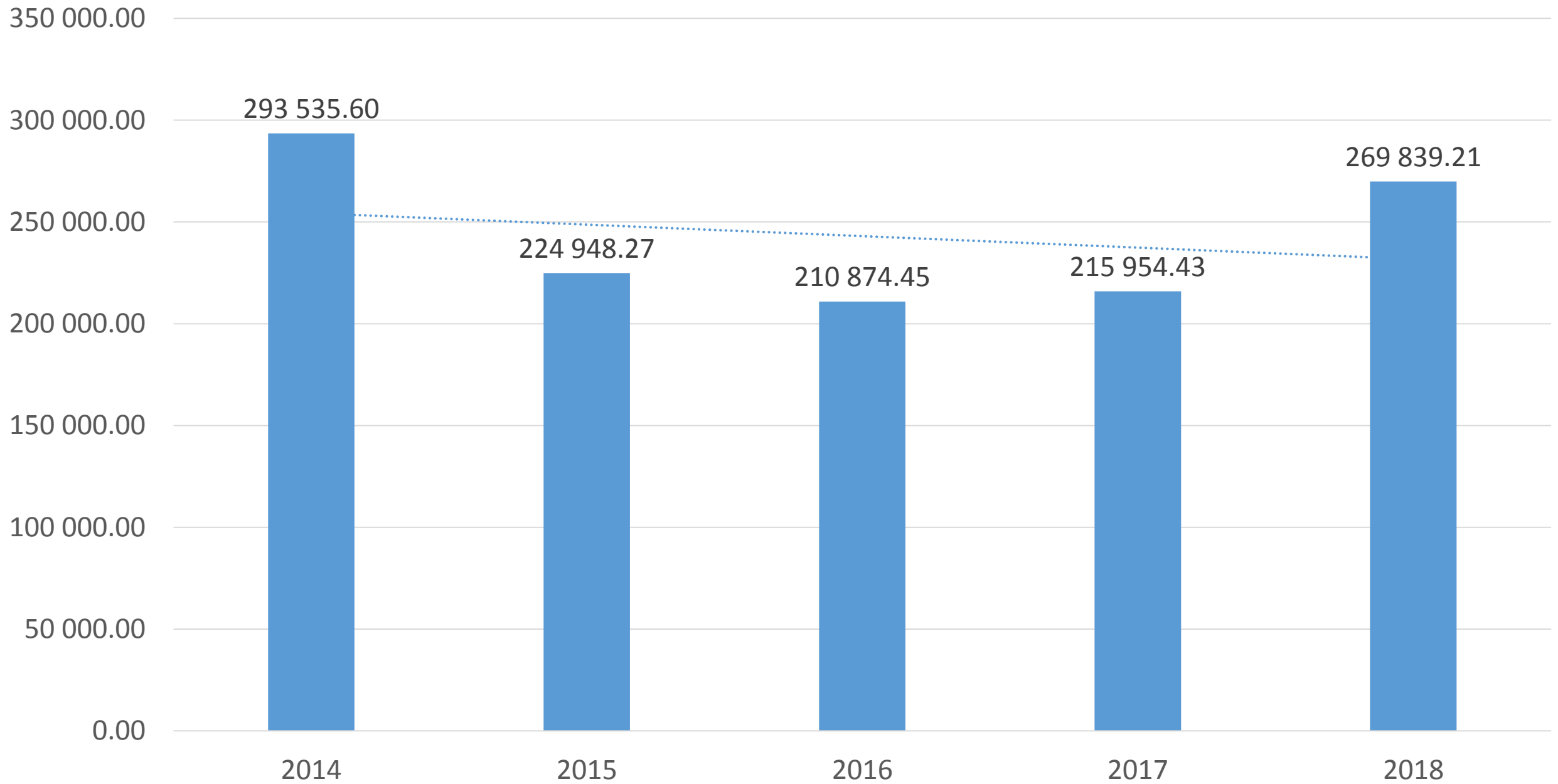


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

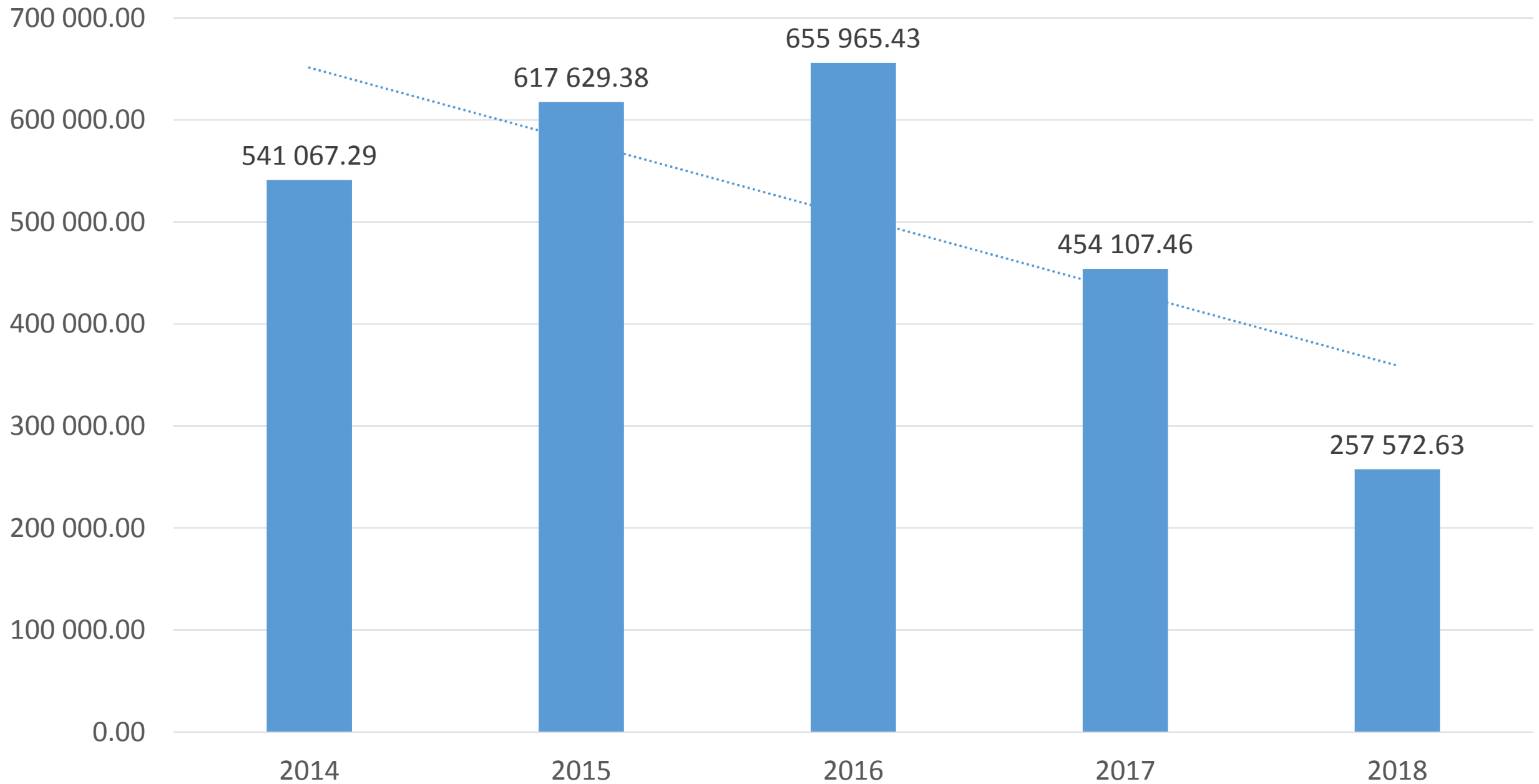
Dépenses réelles d'investissement



Remboursement du capital de la dette



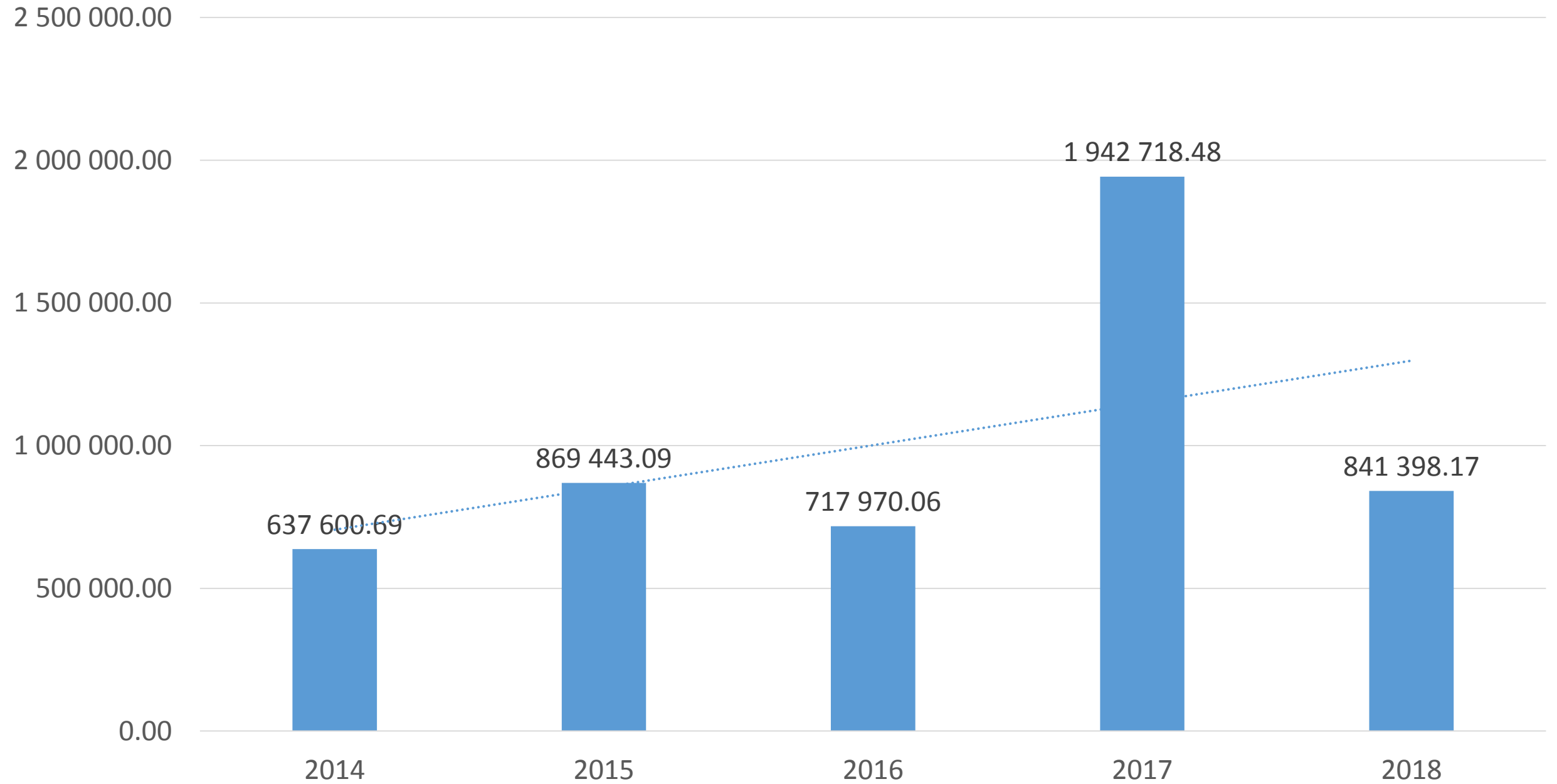
Dépenses d'équipement



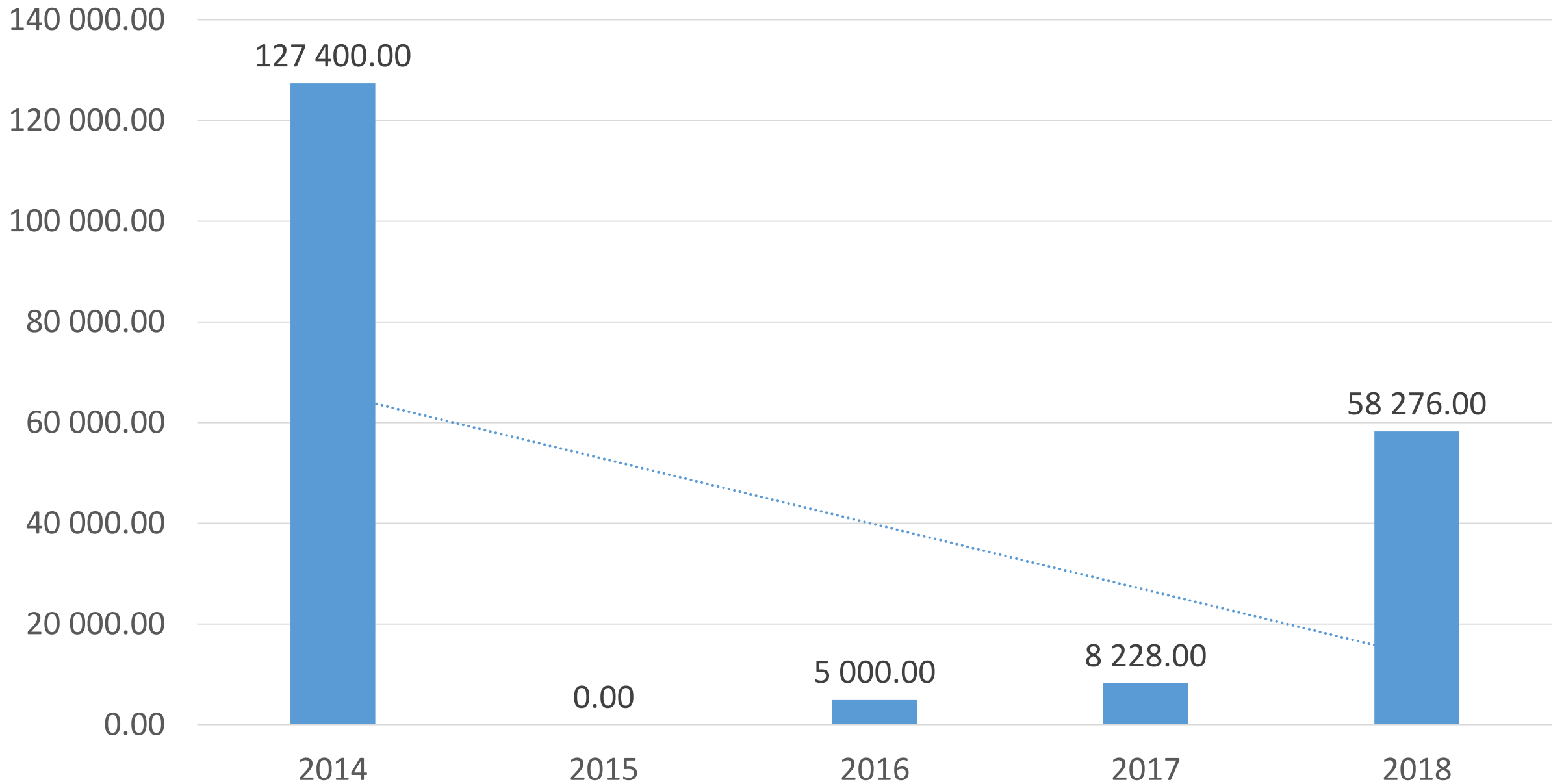
Dépenses		Recettes		
Tranche 1 avenue des Pyrénées	220 571.13 euros.	Emprunt : 350 000 euros		
Tranche 2 avenue des Pyrénées	292 135.21 euros			
Tranche 3 avenue des Pyrénées	42 872.76 euros			
Insertion paysagère : Avenue des Pyrénées	25 000.00 euros	Emprunt : 170 000 euros	FCTVA	
M.O avenue des Pyrénées	11 500.00 euros	Emprunt : 563 000 euros	Région au titre de la création des espaces associatifs et mutualisés : 100 000 euros (attendus). FDAL 2019 : 40 000 euros (dossier complet) FDAL 2020 : 40 000 euros (attendus) DETR 2018: 46 000 euros (subvention mentionnée). SDE 09 : 10 000 euros (subvention mentionnée). Département : 126 067 euros (subvention mentionnée) DETR 2018 : 30 500 euros. (subvention mentionnée) DETR 2019 : 86 000 euros (attendus) Région : 84 732 euros (réponse en avril 2019).	
Maison des associations	485 685.00 euros			
M.O maison des associations	14 500.00 euros			
Total	1 092 264.10 euros	Total	1 083 000.00 euros	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

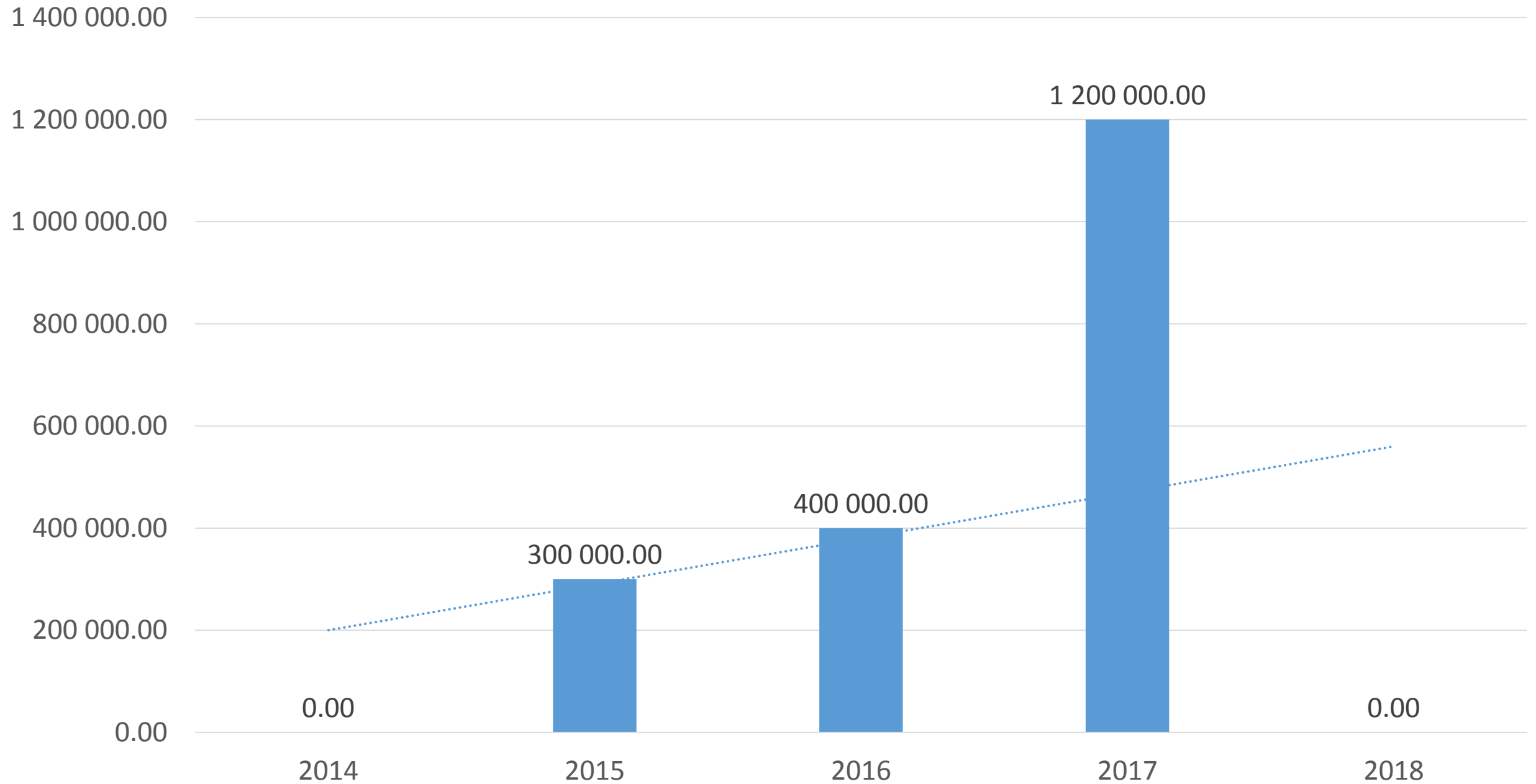
Recettes d'investissement



Subventions



Emprunts



Strate : 2000 à 3500 habitants.

Population INSEE : 2886 habitants. 1^{er} janvier 2016.

	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant.
Total des produits de fonctionnement.	978.92	1098
Total des charges de fonctionnement.	826.62	914
Résultat comptable	152.30	184
Ressources d'investissement	673.13	463
Dépenses d'investissement.	291.57	496
Encours de la dette.	1218.06	897

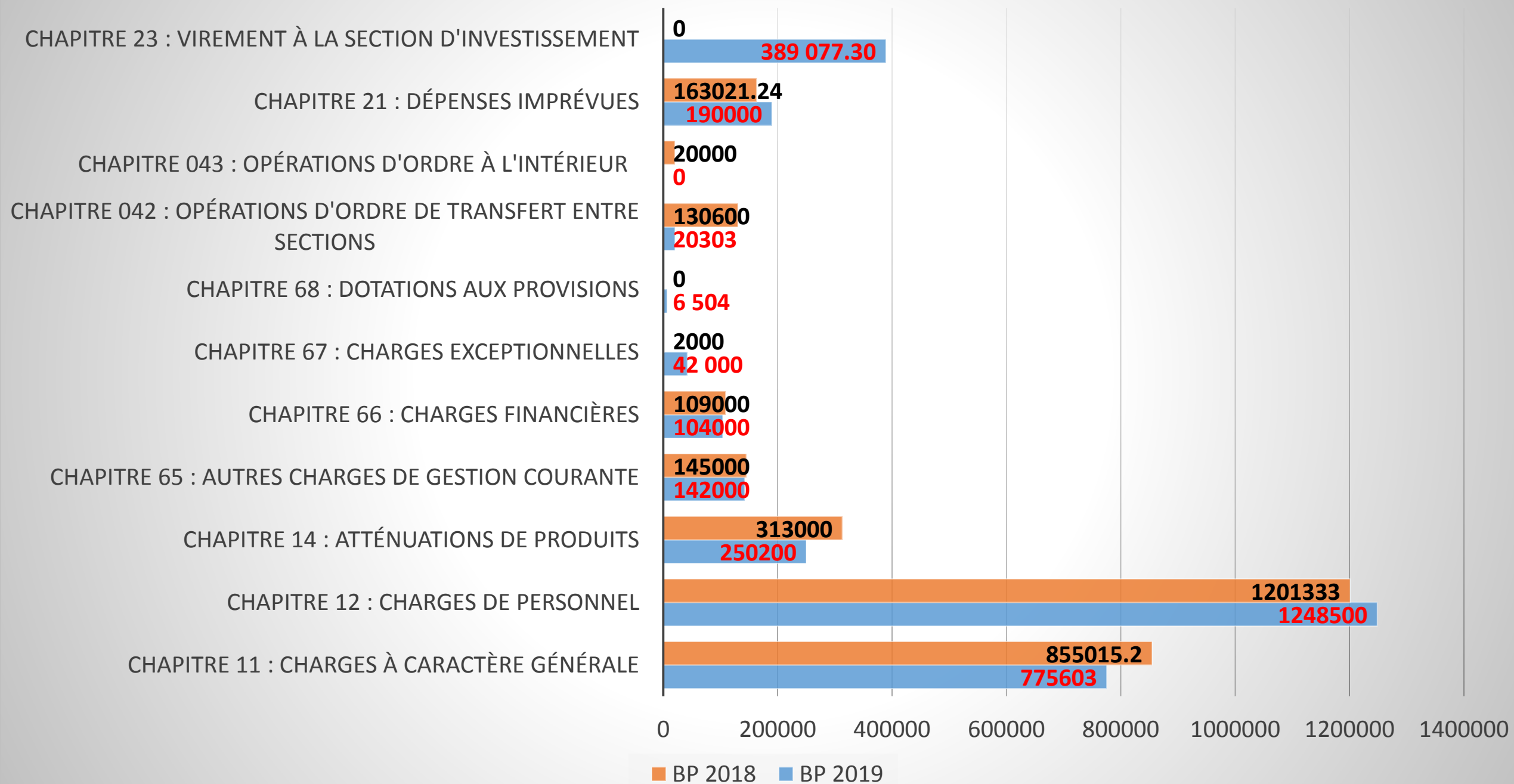
PROPOSITION BUDGET PRIMITIF



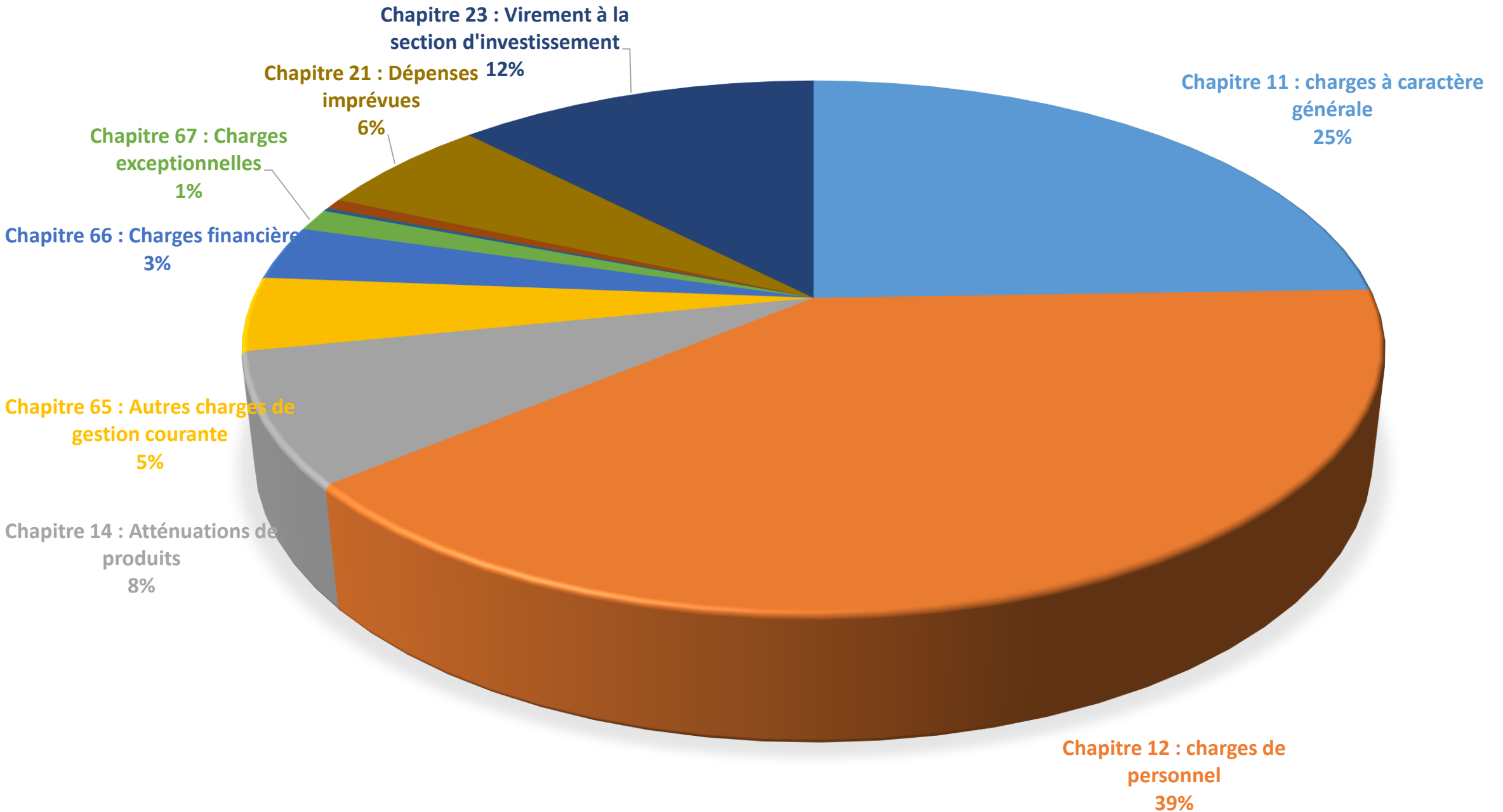
Fonctionnement - Dépenses

	BP 2019	BP 2018
Chapitre 11 : charges à caractère générale	775603	855015,2
Chapitre 12 : charges de personnel	1248500	1201333
Chapitre 14 : Atténuations de produits	250200	313000
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	142000	145000
Chapitre 66 : Charges financières	104000	109000
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	42000	2000
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	6503,7	0
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	20303	130600
Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur	0	20000
Chapitre 21 : Dépenses imprévues	190000	163021,24
Chapitre 23 : Virement à la section d'investissement	389077,3	0
TOTAUX	3 168 187	2 938 969,44

Budgets primitifs 2019/2018



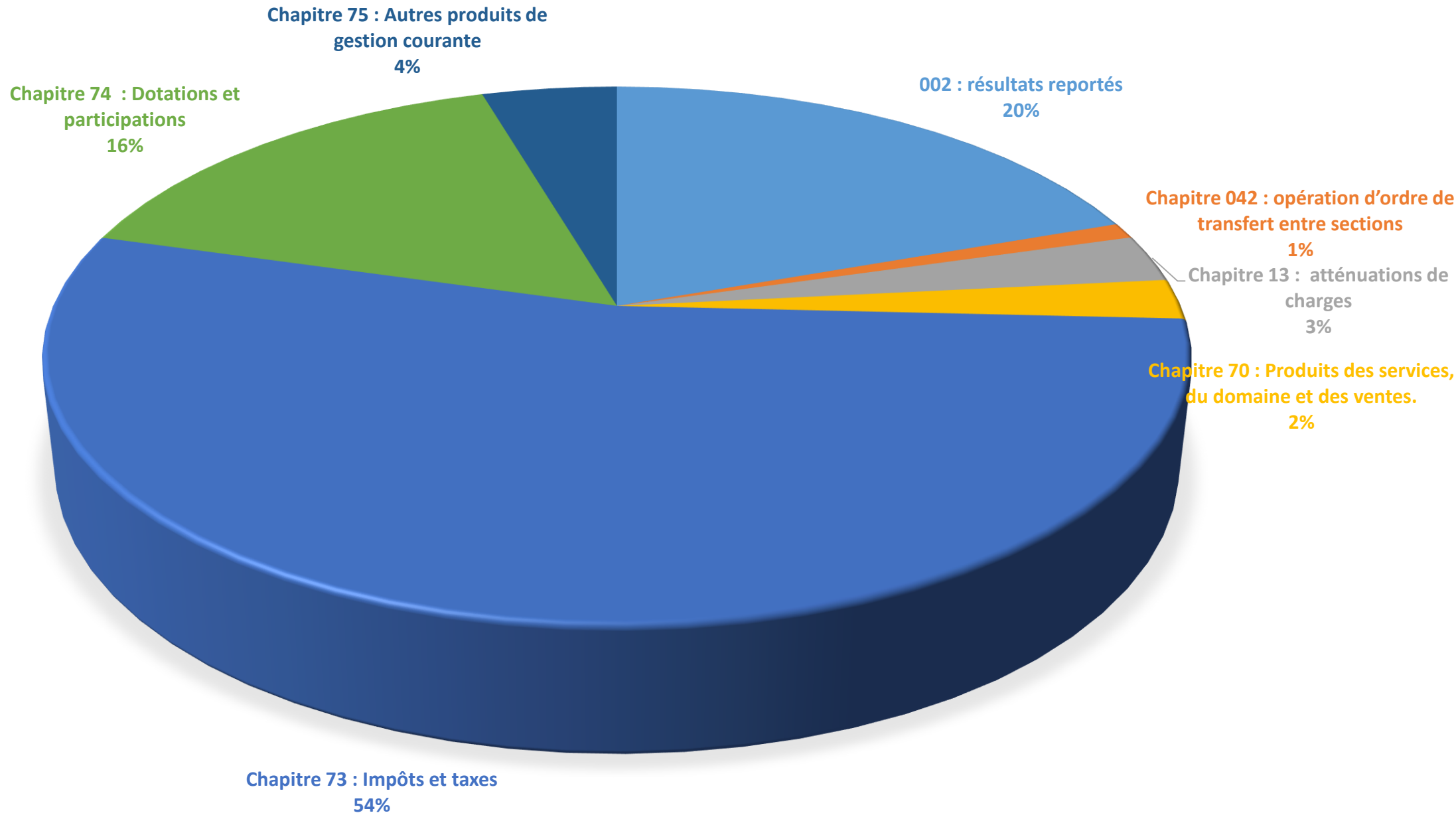
BP 2019



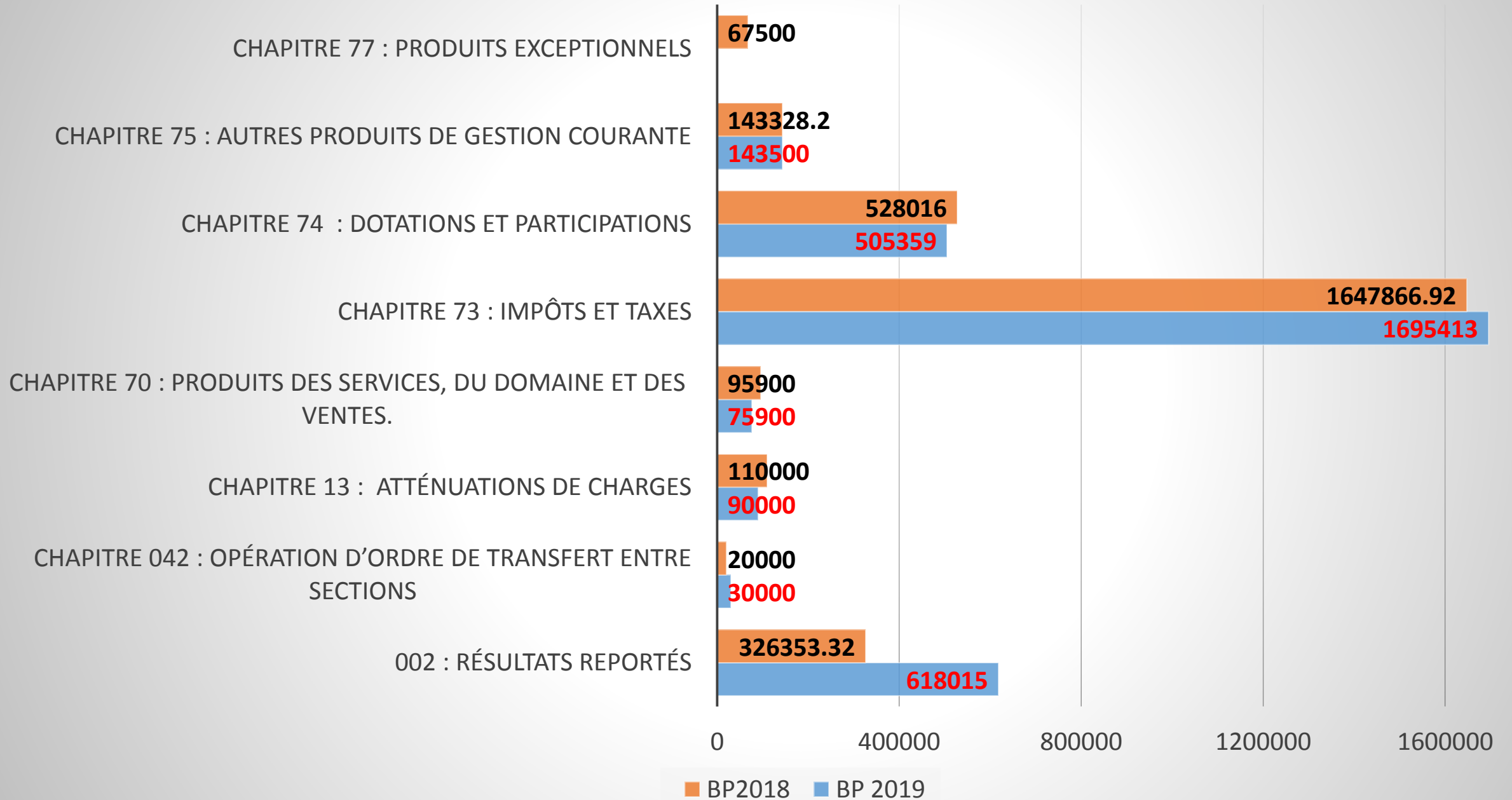
Fonctionnement – recettes.

	BP 2019	BP2018
002 : résultats reportés	618015	326353,32
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	30000	20000
Chapitre 13 : atténuations de charges	90000	110000
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et des ventes.	75900	95900
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1695413	1647866,92
Chapitre 74 : Dotations et participations	505359	528016
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	143500	143328,2
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	10000	67500
Totaux	3 168 187	2 938 964,44

BP 2019



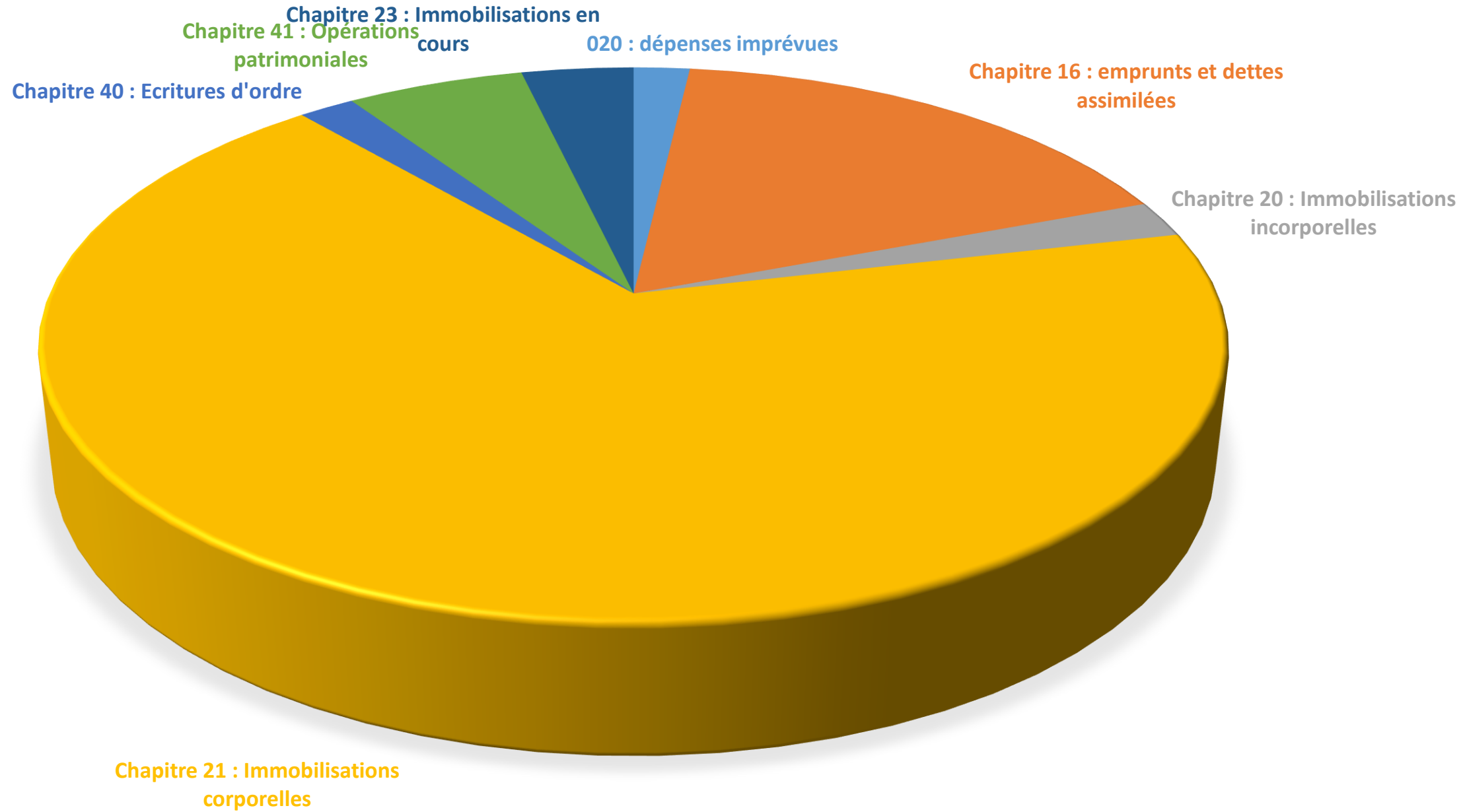
Budgets primitifs 2018/2019



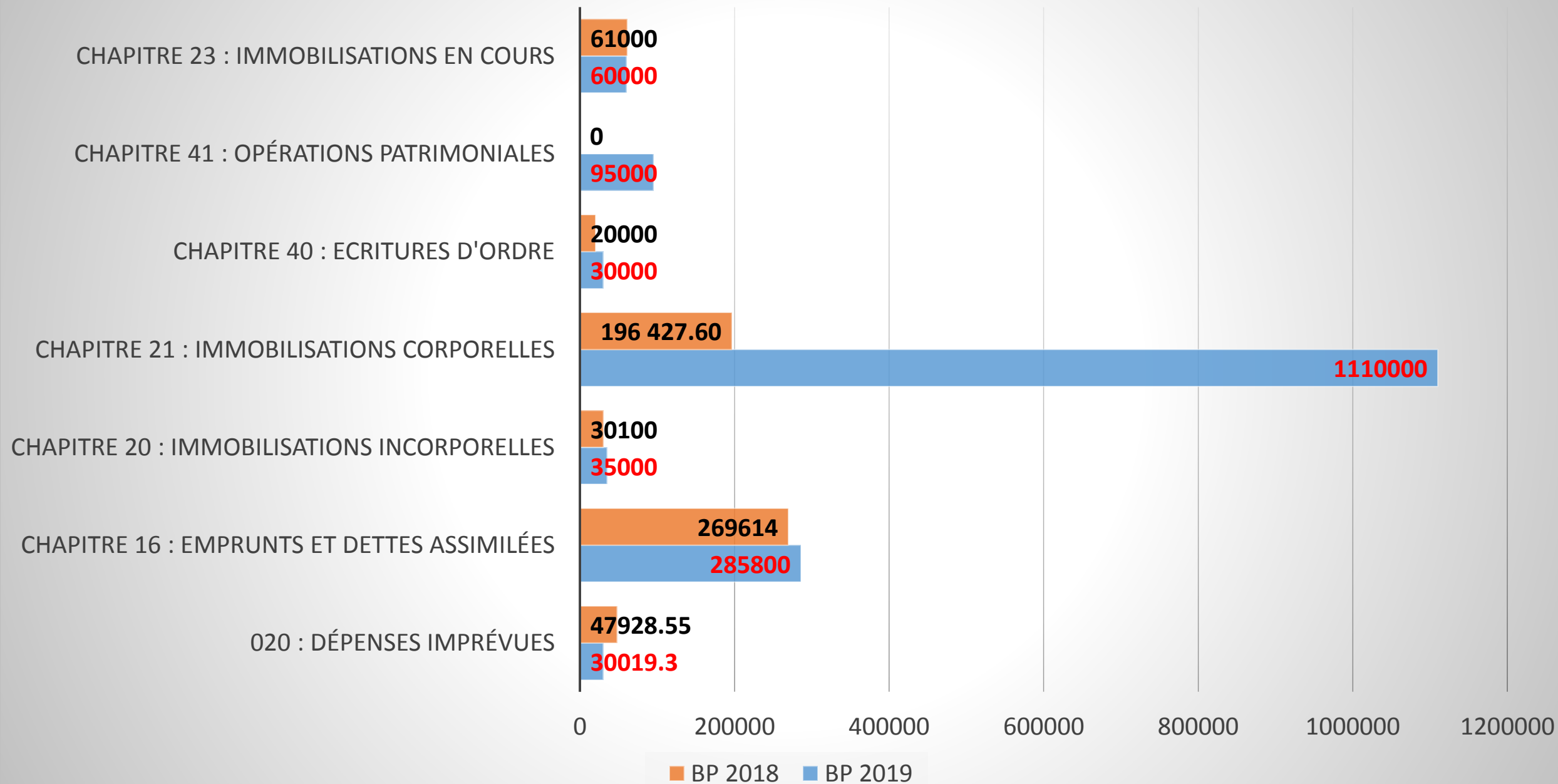
Investissement – Dépenses.

	BP 2019	BP 2018
020 : dépenses imprévues	30019,3	47928,55
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	285800	269614
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	35000	30100
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1110000	196 427,60
Chapitre 40 : Ecritures d'ordre	30000	20000
Chapitre 41 : Opérations patrimoniales	95000	0
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	60000	61000
TOTAUX	1 645 819,3	625 070,15

BP 2019



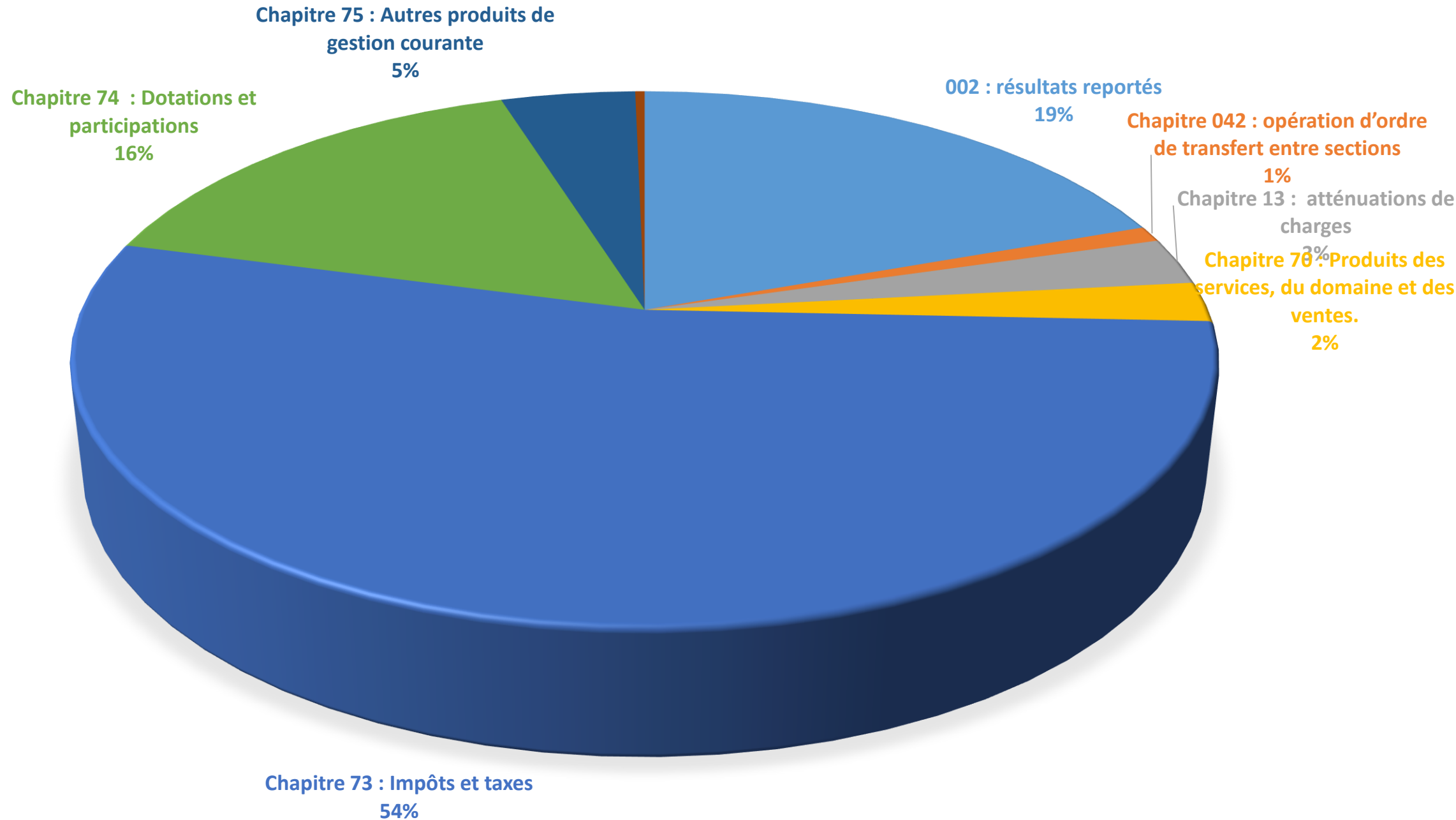
Budgets primitifs 2018/2019



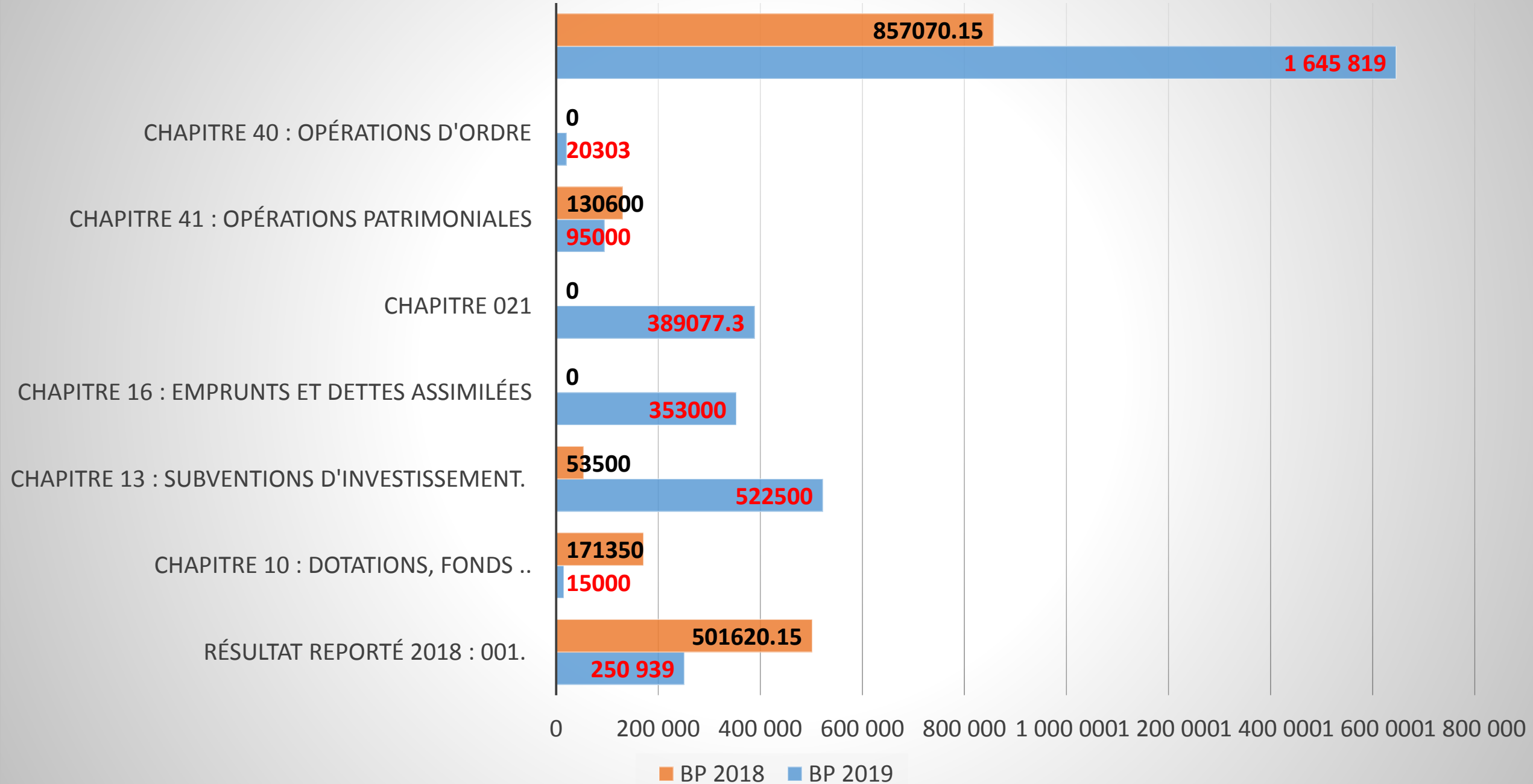
Investissement – Recettes

	BP 2019	BP 2018
Résultat reporté 2018 : 001.	250 939	501620,15
Chapitre 10 : Dotations, fonds ..	15000	171350
Chapitre 13 : Subventions d'investissement.	522500	53500
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	353000	0
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	389077,3	0
Chapitre 41 : Opérations patrimoniales	95000	130600
Chapitre 40 : Opérations d'ordre	20303	0
Totaux	1 645 819,3	857 070,15

BP 2019



Budgets primitifs 2019/2018



Nom des associations	Subventions	Nom des associations	Subventions
Prévention routière	100	Comité des fêtes	11000
USEP Comité départemental	125	SAKADOS'09	200
Coopérative maternelle	2000	Les canaillous.	300
Coopérative primaire	13300	TOTAL	48 630
Karaté	200		
KBOXING	300		
Etoile sportive pétanque	500		
Etoile sportive 15	4100		
Etoile sportive Football	10100		
GRAP	405		
Cité d'échanges	1850		
Soleil d'automne	1550		
Saint Jean loisirs	2600		

TAUX DES TAXES

Taxe d'habitation	15.40%
Taxe foncier bâti	11.70%
Taxe foncier non bâti	150,81%
CFE	29.87%

Budget Annexe

Lotissement Luzent.

Compte administratif 2018 Budget Luzent.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	473 461,20	537 723,09
Investissement	473 461,20	186 276,57

Fonctionnement – Budget primitif.

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
002	39 467,41	70	536828,84
011	14 180,00	042	527 108,61
042	1 000 569,81		
Total	1 054 217,22	Total	1 063 937,45

Investissement – Budget primitif

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
001	473 461,20	040	1 000 569,81
040	527 108,61		
Total	1 000 569,81	Total	1 000 569,81